

**VILLE DE VERTOU**

**COMPTE RENDU**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE**

**DU JEUDI 17 DECEMBRE 2015**

Le 11 décembre 2015, la convocation suivante a été adressée à chaque membre du Conseil Municipal :

Monsieur et Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à la prochaine séance du Conseil Municipal fixée le **jeudi 17 décembre 2015, à 18 heures**, en l'Hôtel de Ville.

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance de l'ordre du jour ainsi que des projets de délibérations ci-joints.

Je vous prie d'agréer, Monsieur et Cher Collègue, l'expression de mes salutations distinguées.

Rodolphe AMAILLAND  
Maire de Vertou  
Conseiller départemental

### **ORDRE DU JOUR**

#### ***Informations***

***Approbation du compte rendu de la séance du 19 novembre 2015***

#### ***Délibérations***

##### **Ressources humaines RAPPORTEUR : Gisèle COYAC**

- 1 Mise à jour du tableau des effectifs
- 2 Personnel municipal – Avenant à la convention de participation au risque prévoyance : évolution des conditions applicables

##### **Finances - RAPPORTEUR : Jérôme GUIHO**

- 3 Budget Principal de la Commune – Exercice 2015- Décision modificative n°3
- 4 Clôture du budget annexe de la foire intercantonale
- 5 Budget Principal de la Commune - Budget Primitif 2016
- 6 Budget Primitif 2016 – Exploitation de panneaux photovoltaïques et vente totale d'électricité
- 7 Vote des taux des taxes locales 2016
- 8 Tarifs municipaux
- 9 Subventions de fonctionnement versées en 2016
- 10 Programme 2016 d'acquisition de biens meubles

##### **Equipement - Environnement**

##### **Travaux - Aménagement**

- 11 Validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP)  
**RAPPORTEUR : Benoît LOIRET**
- 12 Programme de l'Habitat – Modification et prorogation pour la période 2014-2018 – Avis de la commune de Vertou  
**RAPPORTEUR : Alexandra de LESQUEN**

##### **Famille et solidarité RAPPORTEUR : Alice ESSEAU**

- 13 Accès d'enfants handicapés fréquentant les centres de loisirs municipaux : convention 2016 avec l'association «HANDISUP»

- 14 Convention d'objectifs et de financement entre la Ville et la CAFLA pour les accueils de loisirs sans hébergement et l'aide spécifique aux rythmes éducatifs

**Sports, culture, animations**

- 15 Adhésion à l'association la semaine du son  
**RAPPORTEUR** : Marie SLIWINSKI
- 16 Convention de partenariat 2015-2016 entre la commune de Vertou et l'Association Union Sportive de la Sainte Anne  
**RAPPORTEUR** : François LE MABEC
- 17 Subvention « enseignement artistique de la musique et de la danse » 2015-2016 à l'association Ecole de Musique et de Danse de Vertou  
**RAPPORTEUR** : Marie SLIWINSKI
- 18 Projet de solidarité internationale au MALI entre la ville de Vertou et la ville de Morges  
**RAPPORTEUR** : François LE MABEC
- 19 Projet de solidarité internationale au MALI entre la ville de Vertou et l'Association « Les Amoureux du Désert »  
**RAPPORTEUR** : François LE MABEC

*. Questions Orales*

*. Informations diverses*

**Département de Loire Atlantique  
MAIRIE DE VERTOU - 44120**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mil quinze, le 17 décembre**, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 décembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire**.

Etaient présents :

M. AMAILLAND – Mme LE STER – MM. LE MABEC – RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mmes SLIWINSKI – HIRN – M. BARDOUL – Mme FONTENEAU – M. GARNIER – Mmes LERAY –ALBERT – LE MERCIER – BOUVART – MM HELAUDAIS – OUVRARD RABERGEAU – Mmes FALC'HUN – NOGUE - M. PIVETEAU – Mme PEIGNON – MM. DUMAS – GOUTY – Mme HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Monsieur LALANDE, pouvoir Monsieur HELAUDAIS
- Monsieur HIERNARD, pouvoir Madame LE MERCIER
- Monsieur DECROIX, pouvoir Madame ALBERT
- Monsieur PIERRET, pouvoir Madame NOGUE
- Madame COAT-PROU, pouvoir Monsieur PIVETEAU
- Madame de LESQUEN, pouvoir Monsieur LOIRET (arrivée à 18h29)
- Madame BOMARD, pouvoir Madame HIRN (arrivée à 18h26)

Absent :

- Monsieur BAHUAUT

Secrétaires de Séance : Monsieur BARDOUL – Madame BOMARD

**INFORMATION : 1**

**OBJET :** Cour et Jardin a reçu un prix dans le cadre de l'Equerre d'Argent

**RAPPORTEUR :** Monsieur le Maire

Le 23 novembre dernier, je me suis rendu à Paris car la Ville de Vertou a été nommée pour le prix de l'Equerre d'Argent pour la réalisation de Cour et Jardin.

Organisé par le groupe « Le Moniteur » et la revue professionnelle « AMC », le Prix d'architecture de l'Equerre d'Argent distingue les œuvres construites en France, conçues par des architectes sans restriction de nationalité, soulignant ainsi la qualité de leur dialogue dans le renouveau de la production architecturale.

Cet évènement s'inscrit dans une perspective internationale de promotion de l'architecture et des architectes.

Pour départager les 300 candidats de cette 33<sup>ème</sup> édition et en plus du prix de l'Equerre d'Argent, 25 réalisations ont été nommées et sont récompensées selon six catégories que sont « Culture, Jeunesse et Sport », « Habitat », « Lieux d'activité », « Réhabilitation », « Ouvrages d'art » et « Première œuvre ».

Inauguré en novembre 2014 et conçu par l'Atelier d'architecture Fernandez et Serres, Cour et Jardin a reçu le premier prix de la catégorie « Culture, Jeunesse et Sport ».

L'intégration du bâtiment dans son environnement, la conception du projet incluant les usagers et la qualité du travail produit par le Cabinet d'Architecte ont été les éléments qui ont marqués le jury.

Honoré de ce prix, je tenais à vous en informer publiquement et à féliciter encore une fois le Cabinet Fernandez et Serres pour notre efficace collaboration.

**LE CONSEIL MUNICIPAL EN PREND ACTE.**

**INFORMATION : 2**

**RAPPORTEUR** : Monsieur Le Maire

**OBJET** : Liste des marchés attribués depuis le 19 novembre 2015.

Conformément aux articles L 2122-18 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire s'est vu déléguer, par délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2014, le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire doit toutefois, en vertu de l'article L 2122-23, en rendre compte à chaque réunion obligatoire du Conseil Municipal.

Pour information, les procédures formalisées sont également indiquées.

| <b>N° marché</b> | <b>Procédure</b> | <b>OBJET</b>   | <b>TITULAIRE</b>             | <b>MONTANT (€ TTC)</b>                                 |
|------------------|------------------|--|------------------------------|--|
| 15S0016          | PA               | Prestation de traiteur pour le repas et le buffet des séniors<br>. Lot 1 – Repas des séniors<br>. Lot 2 – Buffet des séniors | Sarl LEBOT<br>Traiteur GUYON | 30,72 /<br>personne<br>21,20 /<br>personne             |
| 15S0030          | PA               | Travaux de démolition de quatre ensembles bâtis  | DLD Environnement            | 50 174,04  |
| 15S0031          | PA               | Fournitures de bureau et de papeterie – Relance du lot « papier et enveloppes imprimés »                                     | VERRIER                      | 8 018,16<br>(montant estimatif de commande pour 1 an)  |
| 15S0035          | PA               | Location et entretien de linge plat et de vêtements du travail pour la restauration scolaire                                 | ANETT UN                     | 11 611,59<br>(montant estimatif de commande pour 1 an) |
| 15AC0001         | AC               | Accord-cadre pour la location de matériel son, lumière et machinerie   | MULTISCENIC                  | 27 670,00<br>(montant estimatif de commande pour 1 an) |

\* PA = Marché à Procédure Adaptée

\* AOO = Appel d'Offres Ouvert

- \* MN = Marché Négocié
- \* AC = Accord-cadre

**LE CONSEIL MUNICIPAL EN PREND ACTE.**

*Monsieur le Maire précise que le calendrier prévisionnel des conseils et commissions pour l'année 2016 a été déposé sur table.*

*Il sollicite l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 novembre 2015.*

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

**DELIBERATION : 1**

**OBJET** : Mise à jour du tableau des effectifs

**RAPPORTEUR** : Gisèle COYAC

**EXPOSE**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services, en procédant à :

- la création de postes pour permettre des avancements de carrière ou des recrutements,
- la suppression de postes, après avis du Comité Technique, notamment pour des postes qui ne sont plus pourvus suite à des changements de grades des agents,
- des modifications de quotité horaire d'un temps de travail.

Après avis du Comité technique du 8 décembre, il est ainsi proposé au conseil municipal de modifier le tableau des emplois adopté le 8 octobre 2015, avec :

- La suppression de 29 postes à temps complet et incomplet consécutifs à des recrutements et des avancements de grade :
- Suppression des postes ouverts pour les recrutements d'un instructeur des sols (-1 poste temps complet au grade de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe), d'un régisseur à Cour et Jardin (-2 postes temps complet aux grades de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe et animateur), d'animateurs pour le PEDT (-12 postes à temps complet et incomplet aux grades d'adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe et 2<sup>ème</sup> classe), de 2 ASEM (-2 postes à temps complet au grade de ASEM principal 2<sup>ème</sup> classe), d'un agent des espaces verts (-1 poste à temps complet au grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe), d'un agent de bibliothèque (-1 poste à temps complet au grade d'adjoint du patrimoine 1<sup>ère</sup> classe), d'une auxiliaire de puériculture au multi-accueil La Vannerie (-1 poste à temps complet au grade d'auxiliaire de puériculture 1<sup>ère</sup> classe)
- Suppression des postes à temps complet suite à avancement de grade des agents :

1 au grade de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe, 4 au grade d'ASEM principal 2<sup>ème</sup> classe

- Suppression des postes à temps complet et non complet suite à départ en retraite : 1 au grade d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, et suite à des modifications de durée hebdomadaire : 1 au grade d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe 2 et 2 au grade de d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe

### APRES EN AVOIR DELIBERE ET

Vu l'article L. 2121-29 du code général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Le conseil municipal

Adopte les modifications du tableau des effectifs, ci-annexé.

Les conclusions du présent rapport, soumis aux voix, sont **ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ**.

### DELIBERATION : 2

**OBJET** : Personnel municipal – Avenant à la convention de participation au risque prévoyance : évolution des conditions applicables

**RAPPORTEUR** : Gisèle COYAC

### EXPOSE

En application du décret du 8 novembre 2011 autorisant les employeurs publics à participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et par délibération du 5 avril 2012, le Conseil Municipal a approuvé la mise en œuvre de ce dispositif selon les modalités de la convention de participation, à compter du 1er janvier 2013.

Ainsi fin 2012, 19 structures ont décidé de se regrouper pour offrir à leurs agents un contrat de prévoyance aux garanties solides et à un tarif avantageux. Ce choix s'est traduit par la signature d'une convention de participation avec Collecteam/Humanis, entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2013 pour une durée de 6 ans.

Les 19 structures regroupées pour le contrat prévoyance sont les suivantes :

- Nantes Métropole
- Ville de Nantes
- CCAS de la Ville de Nantes
- Crédit Municipal de Nantes
- Syndicat Mixte Angers-Nantes Opéra
- Ecole supérieure des beaux-arts de Nantes Métropole

- Société publique locale La Voyage à Nantes
- Ville de Bouaye
- Ville de Carquefou
- CCAS de la Ville de Carquefou
- Ville d'Indre
- Ville de la Chapelle-sur-Erdre
- Ville des Sorinières
- Ville de Rezé
- Ville de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu
- Ville de Saint-Léger-les-Vignes
- Ville de Saint-Jean-de-Boiseau
- Caisse des Ecoles de Saint-Jean-de-Boiseau
- Ville de Vertou

Collecteam/Humanis, l'organisme assurant la prévoyance des agents de ces structures, a constaté une dégradation des comptes de résultat du contrat de prévoyance depuis la mise en place du dispositif au 1er janvier 2013. Ce déséquilibre s'explique par le vieillissement des effectifs et l'augmentation de l'absentéisme et nécessite de modifier la convention de participation pour la mise en œuvre d'une protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance à compter du 1er janvier 2016 sur les points suivants :

En premier lieu, les cotisations prévoyance sont revalorisées de + 0,1 point pour toutes les formules.

Ainsi, les nouveaux taux de cotisation sont fixés comme suit :

| GARANTIES   | TAUX DE COTISATION EN VIGUEUR JUSQU'AU 31/12/2015 | TAUX DE COTISATION APPLICABLES A PARTIR DU 01/01/2016 |
|---|---|---|
| RÉGIME DE BASE : INCAPACITÉ TEMPORAIRE DE TRAVAIL / INVALIDITÉ PERMANENTE / PERTE DE RETRAITE CONSÉCUTIVE À UNE INVALIDITÉ PERMANENTE | 1,35 %  | 1,45 %  |
| FORMULE 1 : RÉGIME DE BASE + DÉCÈS / PERTE TOTALE ET IRRÉVERSIBLE D'AUTONOMIE / FRAIS D'OBSÈQUES (au choix de l'agent)                | 1,70 %  | 1,80 %  |
| FORMULE 2 : FORMULE 1 + RENTE DE CONJOINT (au choix de l'agent)   | 1,95 %  | 2,05 %  |
| FORMULE 3 : FORMULE 1 + RENTE ÉDUCATION (au choix de l'agent)   | 1,85 %  | 1,95 %  |
| FORMULE 4 : FORMULE 1 + RENTE DE CONJOINT + RENTE ÉDUCATION (AU CHOIX DE L'AGENT)   | 2,10 %  | 2,20 %  |



Malgré cette augmentation du taux de cotisation, Collecteam/Humanis reste sur des montants de cotisation inférieurs à ceux proposés par les autres candidats fin 2012 au moment de l'appel d'offre.

Par ailleurs, il est procédé à la modification de la définition de la rente de conjoint due au titre du décès de l'agent.

Jusqu'au 31 décembre 2015, la rente conjoint reste viagère. A partir du 1er janvier 2016, elle devient temporaire et cessera d'être versée à l'âge légal de départ en retraite (actuellement 62 ans) ou en cas de retour à la vie maritale du conjoint de l'agent décédé.

Ces modifications ont été négociées entre Collecteam/Humanis et l'ensemble des membres du groupement signataire de la convention de participation pour la mise en œuvre d'une protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance. Elles se traduisent par l'avenant joint à la présente délibération et qui doit être approuvé par l'ensemble des membres du groupement.

Après avis favorable du comité technique du 8 décembre 2015, il est proposé au conseil municipal d'approuver le présent avenant.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

Le conseil municipal

- 1 – Autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention de participation pour la mise en œuvre d'une protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance
- 2 – Autorise le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### Déclaration de Monsieur GOUTY

*Lors du conseil municipal du 5 avril 2012, je n'avais pas approuvé le choix de l'organisme COLLECTEAM – HUMANIS, géré par la famille VIERSPIEREN, 21<sup>ème</sup> fortune de France, dont le coeur de métier est le courtage d'assurances et le placement, très loin de l'esprit et des valeurs mutualistes.*

*Les arguments invoqués pour justifier l'augmentation de 0,1% du taux de cotisation sont le vieillissement et l'absentéisme.*

- *le vieillissement était prévisible et il fallait remplacer tous les départs à la retraite*
- *l'absentéisme : est-ce que cela n'interroge pas sur les conditions de travail ?*

*Je précise que le contrat était établi sur la base de 65% d'agents adhérents et qu'actuellement il est de 90%, permettant des rentrées financières.*

*Autre point important : la contraction de la « rente conjoint ». Cette disposition révèle un risque d'illégalité car c'est une modification du contrat que les agents ont souscrit.*

*Je rappelle également que VIERSPIERREN a un chiffre d'affaires de 325 millions d'euros (+5% sur 2013), 2013 ayant connu une progression de 7%.*

*Pour toutes ces raisons, je voterai CONTRE.*

*Monsieur le Maire souligne que la moindre forme d'illégalité aurait été immédiatement repérée et soulevée par les services des villes qui adhèrent à ce dispositif, y compris ceux de la Métropole où siège un certain nombre d'élus de toute tendance et auraient ainsi mis en cause cet avenant.*

Les conclusions du présent rapport, soumis aux voix, sont **ADOPTÉES PAR 33 VOIX – 1 CONTRE.**

**DELIBERATION** : 3

**OBJET** : Budget Principal de la Commune - Exercice 2015– Décision Modificative n°3

**RAPPORTEUR** : Jérôme GUIHO

**EXPOSE**

Par délibération, le Conseil Municipal a adopté le Budget Primitif du budget principal de la Commune le 18 décembre 2014, son Budget Supplémentaire le 26 février 2015, et une décision modificative n°1 et n°2 les 18 juin et 8 octobre dernier.

La décision modificative n°3 de l'exercice 2015 votée augmente globalement les crédits de + 46 121 € sur la section de fonctionnement.

La section d'investissement constate une diminution de 145 000 € de l'excédent constaté au stade de la décision modificative n°2 : les crédits en recettes sont augmentés de + 24 000 € et les crédits de dépenses sont augmentés de +169 000 €.

1) En fonctionnement

• Recettes :

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de +26 121 € (ajustement de la dotation de solidarité communautaire).

Un crédit de 20 000 € est inscrit en recettes d'ordre pour constater les travaux en régie.

• Dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de +25 000 €, dont :

- Charges à caractère général +5 000 € pour l'accompagnement par l'ADAPEI<sup>1</sup> d'un apprenti en situation de handicap dans le cadre du dispositif DIAPSAH<sup>2</sup>
- Charges de personnel +20 000 € lié à la mise en place du PEDT

---

<sup>1</sup> ADAPEI Association départementale des amis et parents de personnes handicapés mentales

<sup>2</sup> DIAPSAH Dispositif d'Appui Professionnel et Social des Apprentis Handicapés

La section de fonctionnement est équilibrée par une augmentation des crédits en dépenses imprévues de 1 121 €, et une augmentation du virement à la section d'investissement de 20 000 €.

## 2) En investissement

### • Recettes :

Un crédit de 4 000 € est inscrit en subvention d'équipement pour le projet de solidarité internationale entre la Commune, la Ville de Morges et l'association Les Amoureux du Désert (construction de classes de collège au Mali).

### • Dépenses :

Les dépenses réelles d'investissement augmentent de +57 500 €, dont :

- Acquisitions foncières +49 400 € pour l'achèvement des acquisitions foncières secteur de la Bretonnière,
- Travaux +8 100 € pour l'ajustement des crédits des marchés de travaux (démolition Fontenelle et Foresterie, Halle Polyvalente).

Les dépenses d'ordre d'investissement augmentent de +109 370 €, dont :

- Travaux en régie 20 000 €,
- Subvention en nature : 89 370 € (constatation comptable de la cession à la société foncière d'Habitat et Humanisme, pour la construction de 6 logements sociaux 15 avenue des Treilles).

En tenant compte d'une inscription de crédit en dépenses imprévues de 2 130 €, d'une augmentation du virement de la section de fonctionnement de 20 000 €, la décision modificative n°3 constate un déficit de la section d'investissement de 145 000 €, qui porte l'excédent cumulé de la section d'investissement à 6 360 000 €.

## APRES EN AVOIR DELIBERE ET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article R 2221-83 et L1612-5,

Vu l'instruction M14 du 96-078 du 1<sup>er</sup> août 1996, modifiée par arrêté du 9 novembre 1998,

Vu l'ordonnance N° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration de la M14 et des règles budgétaires des communes,

Vu le Budget Primitif de l'exercice en cours adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2014,

Vu le Budget Supplémentaire de l'exercice en cours adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 26 février 2015,

Vu la décision modificative n°1 du budget adoptée par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juin 2015,

Vu la décision modificative n°2 du budget adoptée par délibération du Conseil Municipal en date du 8 octobre 2015,

Considérant la nécessité d'ajuster les inscriptions budgétaires ouvertes au titre de l'exercice 2015 pour le budget principal de la Commune,

Considérant que toutes les dépenses et recettes ont été examinées par chapitre

Le conseil municipal

Approuve la décision modificative n°3 du budget principal de la Commune ci-annexée.

*Madame HERIDEL précise que n'ayant pas voté le budget, elle s'abstiendra sur la DM3, elle interroge quant au montant porté en dépenses imprévues, elle souhaite également obtenir des précisions sur les subventions exceptionnelles non affectées.*

*Monsieur GUIHO indique qu'il s'agit d'une part d'une écriture d'équilibre, d'autre part qu'il s'agit du financement d'un apprenti issu de l'ADAPEI.*

*Le Maire précise que ce soutien illustre la politique volontariste de la Ville dans le domaine de la formation.*

La décision modificative est **ADOPTÉE PAR 28 VOIX – 6 ABSTENTIONS.**

**DELIBERATION** : 4

**OBJET** : Clôture du budget annexe de la foire intercantonale

**RAPPORTEUR** : Jérôme GUIHO

#### **EXPOSE**

Le Conseil municipal a été informé au mois de novembre de la non reconduction de la foire intercantonale en 2016 en faveur d'une alternative plus adaptée aux objectifs d'animation et de dynamisme artisanal, commercial et agricole de la ville qui reste à construire avec les partenaires.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de décider la clôture du budget annexe de la foire intercantonale au 31 décembre 2015.

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

Le conseil municipal

Décide la clôture du budget annexe de la foire intercantonale au 31 décembre 2015

Décide que les résultats constatés au compte administratif 2015 feront l'objet d'une reprise au budget principal de la Commune, en section de fonctionnement au chapitre 002 Résultat de fonctionnement reporté".

*Madame HERIDEL indique que les artisans et les entrepreneurs expriment des besoins autour de l'existence d'un annuaire des acteurs locaux.*

*Madame LE STER précise que les évolutions envisagées seront construites avec les acteurs économiques locaux.*

Les conclusions du présent rapport, soumis aux voix, sont **ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ**.

**DELIBERATION** : 5

**OBJET** : Budget principal de la Commune – Budget Primitif 2016

**RAPPORTEUR** : Jérôme GUIHO

**Déclaration de Monsieur le Maire**

*Pour ce second budget du mandat, la municipalité vertavienne s'inscrit dans la même logique que le précédent c'est-à-dire de composer ce budget avec sérieux, avec le sens des responsabilités et dans le respect strict de nos engagements de campagne, dire ce que l'on va faire et ensuite faire ce que l'on a dit.*

*Du sérieux, car il correspond à plus de 32 millions d'euros malgré un contexte financier compliqué. Il est légèrement en hausse pour continuer à rester ambitieux et volontariste.*

*Je ne vous ferai pas l'affront, vous qui connaissez le contexte national, de rappeler la baisse drastique des dotations d'état qui correspond à Vertou à 442 000 € qui s'additionnent aux baisses précédentes soit une baisse cumulée de plus d'1 million d'euros.*

*Responsable, parce qu'il reste modeste dans sa partie fonctionnement avec une hausse légère et que nous avons souhaité contenir l'évolution de la masse salariale malgré des dépenses incompressibles liées au PEDT et au Glissement Vieillesse Technicité notamment.*

*Responsable car nous maintenons des principes structurants en faveur de la qualité de vie à Vertou. Des politiques publiques importantes notamment, la vie dans la ville, avec un soutien financier important à l'égard des associations vertaviennes avec plus de 840 000 euros de subventionnement.*

*Et pour servir cette politique publique de vie dans la ville, un haut niveau d'investissement avec près de 8,5 millions d'euros dont 5,6 millions consacrés à l'équipement.*

*Et ce dans le respect de nos engagements autour d'autres politiques publiques notamment la jeunesse. Après avoir achevé les chantiers de la mandature précédente, nous engageons pour 2016 de lourds chantiers inscrits dans notre programme électoral.*

- *Les terrains de football à Beautour*
- *Les travaux à l'école des Reigners qui fait partie de ce qui nous caractérise à Vertou. La seule école de Loire-Atlantique en dehors d'un bourg, une école à taille humaine qui fait écho à la vie de quartier des Pégers-Reigniers*
- *Des études pour un centre de loisirs pour les 3/6 ans.*

*La politique publique jeunesse est une politique essentielle mais aussi des politiques publiques autour du service public à Vertou avec l'aménagement de services publics pour près de 700 000 €.*

*Des services publics qui tournent autour de la solidarité avec le déménagement du CCAS et de la proximité, avec le déménagement de la police municipale.*

*Ce programme d'équipements, ce niveau d'investissement, ce volontarisme avec le premier engagement de notre campagne qui est de ne pas augmenter les impôts communaux, pour la deuxième année du mandat. Cela fait écho à une certaine actualité de la semaine. Je suis très fier de ce budget.*

Le budget primitif 2016 s'inscrit dans le cadre de la planification financière 2016-2018 présentée lors des orientations budgétaires débattues en séance du 19 novembre 2015.

Les documents budgétaires ont été adressés à chaque conseiller municipal préalablement à la présente séance.

Le projet de budget principal 2016 a été soumis à la commission Budget et Ressources Humaines réunie le 8 décembre 2015.

**Ce projet s'équilibre à la somme de 32 051 961 € :**

- **Fonctionnement : 23 449 435 €**
- **Investissement : 8 602 526 €**

Les points principaux sont les suivants :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est établie à 23,45 millions d'euros. Les dépenses réelles de fonctionnement ont été calculées en fonction de l'évolution prévisionnelle des recettes, et des projets d'actions.

#### Les dépenses réelles de fonctionnement

Les charges de personnel (chapitre 012), progressent de 3,5% de BP à BP pour s'établir à 12 782 000 euros

Les charges à caractère général (chapitre 011) évoluent de 1,5% de BP à BP pour s'établir à 4 807 500 euros.

Ces deux postes couvrent 75% des dépenses de fonctionnement.

Le poste des autres charges courantes (chapitre 65), qui intègre les subventions de fonctionnement courantes aux associations, CCAS, groupements et communes, est en baisse de 2,3%. Cette variation s'explique par deux changements liés à nos partenaires :

- la demande de Sibem'hall de ne plus gérer les studios de musique, entraînant donc la suppression de la subvention correspondante
- la mise en place de la tarification solidaire sur les transports par Nantes Métropole et le transfert des financements en découlant du Centre Communal d'actions sociales vers Nantes Métropole, soit une baisse de la subvention d'équilibre par la Ville au CCAS.

Les intérêts de la dette (chapitre 66) baissent de 20% de BP à BP, conséquence du désendettement de la Commune et des taux très favorables sur le stock de dette : 2,31% au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Les dépenses nouvelles concernent les domaines suivants :

- Enfance/jeunesse avec l'abaissement significatif des taux d'encadrement
- La prise en compte des situations de handicap des enfants qui fréquentent les centres de loisirs,
- L'entretien de surfaces d'espaces verts supplémentaires
- La gestion des studios de musique de Cour et Jardin

#### Les recettes réelles de fonctionnement

Les postes les plus importants de nos recettes réelles de fonctionnement sont les suivants :

Les produits des services à hauteur de 7% pour 1 573 405 euros.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) à hauteur de 10%, soit une baisse de 16% (-442 000 euros) au titre de l'effort national.

Cette DGF est composée de la dotation forfaitaire (article 7411) pour 2 200 000 euros et de la dotation nationale de péréquation (article 74127) pour 208 000 euros.

Les dotations de Nantes Métropole (NM), soit 10% de nos recettes

Le montant de 2 375 192 euros comprend l'attribution de compensation (article 7321) pour 1 346 821 euros et la dotation de solidarité communautaire (article 7322) pour 1 020 371 euros.

Les produits fiscaux, représentent 58% de nos recettes

Le produit fiscal nécessaire pour l'équilibre du Budget est de 13 623 836 euros.

Pour obtenir ce produit il est proposé à l'assemblée délibérante de maintenir les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière au même niveau qu'en 2015. Soit les taux suivants :

Taxe d'Habitation **19,67 %**

Foncier Bâti **21,34 %**

Foncier Non Bâti **68,22 %**

L'approbation de cette proposition conduirait à inscrire la somme mentionnée, ci-dessus, au chapitre 73 - article 73111.

|  |
|--|
| <b>La section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement prévisionnel au profit de la section d'investissement de 3 516 685 euros.</b> |
|--|

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est établie à 8,6 millions d'euros

#### En dépenses

Le programme d'équipement s'établit à 5 611 440 €.

Les principales réalisations prévues en 2016 sont les suivantes :

**1) Au titre des opérations spécifiques : 4 250 800 euros (76%)**

|   |             |
|---|-------------|
| Construction Terrain de football Raymond Durant | 2 500 000 € |
| Aménagement salles Henri Lesage                 | 25 000 €    |
| Réaménagement CMS Vertou centre                 | 471 000 €   |
| Réaménagement CCAS                              | 193 800 €   |
| Réhabilitation Groupe scolaire des Reigniers    | 550 000 €   |
| Extension Presse au vin 3-6 ans                 | 40 000 €    |
| Etude Hôtel de Ville – Aménagement des accueils | 20 000 €    |
| Etudes diverses – Urbanisme                     | 100 000 €   |
| Acquisitions foncières-renouvellement urbain    | 300 000 €   |
| Equipement - Schéma Directeur Informatique      | 51 000 €    |

**2) Au titre des travaux du patrimoine bâti et non bâti : 1 030 780 euros (18%)**

Fonction 0 Service généraux (6%)

|   |          |
|---|----------|
| Cimetière de Vertou Centre                                  | 82 000 € |
| Cimetière paysager  | 7 180 €  |
| Entretien des Propriétés Communales-Logements               | 60 000 € |
| Entretien Propriétés Communales-Bât. Adm.&Techniques        | 70 000 € |
| Entretien Propriétés Communales-Bâtiments Mis à disposition | 10 500 € |
| Espace Beautour   | 32 500 € |
| Kiosque du Loiry  | 6 100 €  |
| Loiry-salle de l'Hirondelle                                 | 1 000 €  |
| Salle des Reigniers   | 8 000 €  |
| Vertou Centre - Salle Sèvre et Maine                        | 32 000 € |

Fonction 2 enseignement (2%)

|   |          |
|---|----------|
| Groupe Scolaire - Enclos Elémentaire      | 39 000 € |
| Groupe Scolaire - H.Lesage Elémentaire    | 16 000 € |
| Groupe Scolaire - H.Lesage Maternelle     | 43 500 € |
| Groupe Scolaire - Les Treilles Maternelle | 8 000 €  |
| Groupe Scolaire - Régniers Elémentaire    | 1 000 €  |
| Restaurant Scolaire – Enclos              | 6 500 €  |
| Restaurant Scolaire - Les Treilles        | 17 000 € |

Fonction 3 Culture (1%)

|                         |         |
|-------------------------|---------|
| Bibliothèque Libre Cour | 4 500 € |
|-------------------------|---------|



|                |          |
|----------------|----------|
| Eglise         | 25 000 € |
| Cour et Jardin | 9 500 €  |

Fonction 4 sport et jeunesse (5%)

|  |          |
|--|----------|
| Aire de jeux - Les Ajoncs                | 3 000 €  |
| Echalonnieres-Salle                      | 46 000 € |
| Echalonnieres-Stade                      | 29 000 € |
| Espace jeunes                            | 11 000 € |
| Piscine Municipale                       | 30 000 € |
| Presse au Vin                            | 19 500 € |
| Reigniers - Terrain de pétanque          | 61 000 € |
| S&M-Gymnase JPMorel                      | 23 000 € |
| S&M-Halle Polyvalente                    | 3 000 €  |
| Stade de Vertou Centre                   | 30 000 € |
| Vertou Centre - Salle de Tennis de table | 10 000 € |

Fonction 6 Famille (1%)

|                                |          |
|--------------------------------|----------|
| Multi-accueil - La Fontenelle  | 9 000 €  |
| Multi-accueil - La Garenne     | 24 000 € |
| Relais Assistantes Maternelles | 3 000 €  |

Fonction 8 Aménagement et services urbains (4%)

|                         |           |
|-------------------------|-----------|
| Programme Espaces verts | 225 000 € |
|-------------------------|-----------|

Fonction 9 Action économique (1%)

|                                       |          |
|---------------------------------------|----------|
| Marché de Vertou (dont bar du marché) | 25 000 € |
|---------------------------------------|----------|

**3) Au titre des renouvellements de matériels et mobiliers pour les équipements et le fonctionnement des services 299 860 euros (5%)**

**4) Au titre des subventions d'équipement 30 000 euros (1%)**

Le remboursement du capital de la dette 720 956 euros (au chapitre 16 : 515 911 €, au chapitre d'ordre 041 : 205 045 €)

Les inscriptions pour les opérations de tirage et remboursement sont équilibrées en dépenses et recettes pour 2 219 500 euros (article 16649 en dépenses réelles, articles 16449 en recettes réelles et 16441 en recettes d'ordre).

En recettes

L'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement est repris pour 3 588 935 euros.

Le FCTVA est inscrit pour 336 000 euros.

Les remboursements de NM pour la dette transférée s'établissent à 150 015 euros.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de voter le budget primitif 2016 du budget principal de la Commune, conformément au projet présenté.

### APRES EN AVOIR DELIBERE

Le conseil municipal

Adopte le budget primitif 2016 du budget principal de la Commune, par chapitre budgétaire, dont le document budgétaire figure en annexe de la présente délibération.

### **Déclaration de Monsieur Piveteau**

*Second budget du mandat.*

*Sera-t-il réalisé ?*

*Où est la vérité ?*

*Pour nous, toujours autant d'interrogation sur l'avenir.*

*Je ne reviendrai pas sur les éléments présentés lors du débat d'orientation budgétaire et de peur de me lasser et de lasser cette assemblée ne reprendrai pas la liste de vos promesses toujours restées sans réponse, sans action de votre part.*

*Les dernières semaines vous vous êtes rangé derrière la bannière du « parler vrai et agir vite » serait-ce un revirement de votre part car depuis un an et demi maintenant à Vertou c'est plutôt « parler vite et agir peu ». Le vrai c'est envolé. On demande des actes.*

*Aujourd'hui que constatons nous ?*

*Quelques généralités d'abord. Première remarque déjà faite il y a un an. Toujours pas de mise en place d'AP/CP – Autorisation de programmes et crédits de paiement. On peut se demander pourquoi ? Auriez-vous peur de vous projeter sur le moyen terme ?*

*Est-il prévu d'en mettre en place cette année pour votre « nouvel Accueil de Loisirs » car on ne peut pas se satisfaire d'une étude de 40 000 €. Nous sommes toujours dans le flou de l'année dernière et en attente de la grande consultation promise sur l'enfance jeunesse. Celle-ci logiquement devrait précéder l'étude et ainsi l'alimenter et l'enrichir. Mais comme je l'ai dit lors du DOB ne serait-ce que du bla-bla.*

*Pour rappel, voici un extrait du Vertou Magazine de janvier 2015 traitant du dernier budget :*

*« L'année 2015 sera aussi marquée par le lancement de trois grandes concertations auprès de la population et des commissions municipales concernées. Ne faisant pas l'objet d'une inscription budgétaire au budget 2015, ces réflexions seront cependant des axes majeurs de l'action municipale au cours de l'année qui commence.*

*Elles porteront d'une part sur le projet de regroupement des Centres de Loisirs, d'autre part sur la mise en place à Vertou d'un projet éducatif et enfin sur le projet «bords de Sèvre», qui s'inscrit dans le prolongement de la démarche de valorisation environnementale déjà engagée par la Ville ».*

*Que doit-on en penser : inactions, blabla....*

*Seconde remarque : à quoi servent les commissions puisque nous avons découvert une dizaine de jours avant ce conseil la plupart des projets retenus, les investissements que vous et votre majorité avez choisis.*

*Chambre d'enregistrement, voilà le rôle restrictif que vous dédiez aux commissions. Peut-on s'en satisfaire ?*

*Avons-nous été élus seulement pour cela ? Non.*

*Je vais ainsi reprendre certains éléments concrets présentés dans le ce budget et conforter cette analyse. Des projets certes, limités c'est un fait, non discutés en commission, c'est souvent, voir toujours le cas.*

- *la rénovation de l'école des Reigniers – quand ce projet a-t-il été abordé en commission famille-solidarité-proximité qui a en charge la vie scolaire*
- *le réaménagement du CCAS – dans quelle commission a été discuté ce réaménagement ?*
- *autre question concernant ce réaménagement qui voit l'implantation de la police municipale dans ce bâtiment. N'y avait-il pas d'autre possibilité pour garder ce service dans le centre et éviter de la mettre à l'étage d'un bâtiment ? L'utilisation du rez-de-chaussée de l'immeuble situé sur la place du Beau-Verger toujours à la recherche d'occupants permettait d'implanter de manière visible ce service.*
- *le terrain de pétanque des Reigniers - 61000€ de travaux, pourquoi faire? quand ce projet a-t-il été abordé en commission sport-culture-animation ?*
- *quels travaux pour l'emblématique bar du marché ?*
- *les cimetières, quels résultats pour la consultation lancée auprès de la population. Nous n'avons pu assister aux réunions n'ayant pas lu la presse en temps utile, puisque maintenant pour un certain nombre d'événements, pour nous élus de Vertou, c'est le moyen de communication que vous nous réservez ?*

*Pour l'investissement, on notera donc un soubresaut cette année dû à des décisions datant du mandat précédent avec la réalisation des terrains de football. Le soutien à l'économie par l'investissement aurait pu être plus ambitieux en faisant appel à l'emprunt ce que vous refusez en cette période pourtant favorable aux emprunteurs.*

*La solidarité, une grande absente.*

*Nous regrettons que le budget du CCAS reste bien en dessous de celui d'une majorité des communes de l'agglomération. A l'heure où de nombreuses personnes sont en grande difficulté, les actions de solidarité devraient être renforcées.*

*Les orientations budgétaires devraient s'attacher à prendre en compte les difficultés croissantes de la population et sa paupérisation pour préserver notre tissu social.*

*Nous sommes donc loin d'un budget d'action où le maître mot devrait être la solidarité. Un budget où les priorités devraient être tout autres.*

*Pour terminer,*

*Vous voyez, Monsieur le Maire, j'ai parlé uniquement de Vertou, de vos orientations que je traduirai comme le mois dernier par : aucune perspective, aucune ambition si ce n'est de désendetter la ville. Où est l'avenir de notre ville?*

*Merci Monsieur le Maire*

### **Déclaration de Monsieur DUMAS**

*Malgré nos propositions faites régulièrement dont à l'instant par Jean-Robert, vous nous reprochez de ne jamais apporter de solutions. Je peux vous dire que nous aurions fait différemment dans la gestion du budget :*

*Nous, nous n'aurions pas dépensé de l'argent pour refaire le bureau du maire, comme vous Monsieur le Maire, mais nous aurions traité les classes qui ont des moisissures ou les écoles qui n'ont pas eu de travaux de peinture depuis 5 ans*

*Nous n'aurions pas rénové les locaux de l'opposition pour se dédouaner de réaliser les travaux dans son propre bureau*

*Nous, nous n'aurions pas changé les stores dans une école où personne n'a jamais rien demandé et où on se demande encore qui est le donneur d'ordre mais aurions refait les toilettes des écoles qui posent des problèmes de santé publique (les enfants n'osant plus y aller)*

*Nous, nous n'aurions pas agi de la sorte avec l'ancien Directeur Général des Services aboutissant pour la ville à une perte financière de combien ? 50 000, 75 000, 100 000 € ? Perte entre le 1<sup>er</sup> décembre 2014, date de son éviction jusqu'au 7 septembre 2015, date de son départ.*

*Nous, nous aurions passé vertou magazine en bimensuel. Nous aurions ainsi réalisé une économie, rien que sur la mise en page et la fabrication, de 210 000 € sur un mandat sans compter la distribution et le personnel pour écrire les articles*

*Nous, nous aurions limité la communication, le recours à des graphistes extérieurs quand cela ne le nécessite pas*

*Nous, nous aurions baissé les indemnités des élus dont celle du maire avec une diminution de 15 % car Monsieur le maire, l'exemple compte. Nous l'avions annoncé, nous l'aurions déjà mis en place. Jean-Robert Piveteau aurait permis d'économiser rien que sur ses propres indemnités 50 000 € sur le mandat. C'était notre 80<sup>ème</sup> proposition*

*Nous l'avions annoncé, nous aurions maintenu la fiscalité pour les habitants. C'était notre 76<sup>ème</sup> proposition. Et on aurait pu dégager par ailleurs d'autres ressources avec un double effet : par exemple augmenter la taxation sur la publicité extérieure pour augmenter les recettes et espérer réduire ces publicités pour embellir le paysage vertavien*

*Nous, nous aurions annoncé les études que l'on aurait réalisées*

*Nous, nous aurions annoncé dès le début du mandat, la programmation des principaux investissements en conseil municipal. Vous, vous préférez annoncer trois investissements sans date, dont un projet du Conseil Départemental, à la réunion des nouveaux vertaviens. Et quelques temps après vous évoquez un programme d'investissement de 13 M€ en trois ans en Conseil Municipal sans projet particulier et sans en parler en commission (à quoi*

*servent les commissions, on se pose toujours la question, vous les avez réduites en début de mandat, vous auriez pu les supprimer).*

*Nous réaffirmons donc nos propositions et méthodes alors que vous nous accusez de ne jamais donner de solutions. Etonnant cette réaction de votre part d'autant que dans votre budget, nous n'avons que les grandes masses, nous connaissons rarement le détail, nous sommes rarement informés de ce qui se cache derrière ces grandes lignes budgétaires. Par exemple, avez-vous budgété le renouvellement du parc informatique des écoles qui ont des ordinateurs plus qu'obsolètes puisqu'ils ne fonctionnent même plus ?*

*Nous, nous aurions réalisé des économies responsables, des économies sur les dépenses sans utilité sociale, c'était notre 77<sup>ème</sup> proposition. Des économies qui n'entravent pas la solidarité indispensable que doit mettre en œuvre une commune.*

*Nous, nous aurions agi uniquement dans l'intérêt des vertaviens. Un budget municipal est là pour construire l'avenir, l'avenir d'une commune. Avec vous, à Vertou, les finances n'auraient-elles qu'un objectif, construire un avenir parlementaire pour l'un et départemental pour l'autre.*

*Et je profite de cette prise de parole qui sera l'une des dernières, pour annoncer mon départ de cette assemblée à l'issue de ce conseil municipal après 14 années de présence.*

*Plusieurs raisons m'ont amené à prendre cette décision : personnelle et professionnelle d'une part et la gestion de la politique locale d'autre part.*

*Je vais revenir sur cet aspect qui est la cause principale de ma démission.*

*Quand on se lance dans une campagne électorale, on se prépare pour gagner, pour apporter des réponses aux citoyens, pour faire évoluer la ville. On envisage aussi la défaite. Ainsi va la politique, faite de bas et de haut, de victoires et de défaites pour ce qui me concerne cela sera plus des défaites, il faut bien l'avouer.*

*Mais ce à quoi on ne se prépare pas, c'est la gestion qui sera faite par l'équipe adversaire en cas de victoire de celle-ci. Et que de surprises*

*. Etre élu d'opposition, c'est avoir des droits mais cela ne peut se résumer à réaliser des travaux au local de la minorité municipale*

*. Etre élu, c'est avant tout avoir le droit au débat. Débat qui n'existe plus au sein de ce conseil municipal : je ne m'étendrai pas, vous voyez à quoi je fais allusion ; à toutes ces informations données en première partie de conseil municipal où vous ne nous permettez pas de prendre la parole*

*. Etre élu, c'est avoir le droit à l'information en commission mais pas seulement. Nous aussi monsieur le conseiller départemental nous aimerions recevoir les invitations sur ce qui se passe dans votre ville, dans notre ville.*

*. Etre élu, c'est aussi avoir des devoirs : l'exigence de concertation, Monsieur le Maire*

*. Etre élu, c'est le devoir au respect de la parole donnée, Monsieur le Maire*

*. Etre élu, c'est le devoir de l'honnêteté, être élu c'est aussi le respect de la démocratie.*

*Cette conception que vous avez de la politique n'étant pas mienne, je préfère laisser ma place à d'autres plus enthousiastes. Passionné par la chose politique, je resterai cependant toujours attentif à la vie municipale avec trois sujets en particulier :*

*. Sur notre promesse que vous avez reprise sur un minima de trois années sans hausse des taux d'imposition*

*. Sur votre promesse de fournir un terrain pour l'Institut des Hauts Thébaudières. La parole politique étant importante, je n'envisage pas qu'il puisse en être autrement. Je suivrai donc avec attention la proposition de terrain municipal que vous pourrez faire à cet institut puisque aucune n'a été faite pour le moment*

*. Sur l'enfance-jeunesse, sur le devenir des centres de loisirs, sur votre grande concertation si elle est organisée un jour et sur les concertations de la population en général qui doivent se réinventer*

*Avant de terminer, je voudrais remercier tous ceux avec qui j'ai pu travailler :*

*. D'une part, au sein des commissions et comités auxquels j'ai assisté que ce soient les commissaires ou le personnel municipal*

*. D'autre part, au sein de notre groupe, à commencer par Martine L'Hostis, Jean Caroti et Florence que j'ai dû user et épuiser puisqu'ils sont partis avant moi*

*. puis à Delphine à qui je souhaite pleine réussite dans ses nouvelles fonctions régionales et qui rejoint le groupe des Conseillers régionaux du vignoble nantais, vignoble qu'elle sera représenter et défendre. Toutes les instances locales sont désormais représentées au sein de ce conseil municipal*

*. ensuite à Jean-Robert dont ses qualités de patience, d'écoute, de concertation et de sagesse en aurait fait un excellent maire*

*. et enfin Marie Hélène pour son éclairage pertinent sur certains dossiers et dont je vais suivre le chemin à la fin de ce conseil.*

*Ces années m'auront permis de très belles rencontres vertaviennes qui font toute la richesse de la politique*

*Je vous souhaite sincère réussite pour Vertou et ses habitants mais il me semble que celle-ci ne pourra passer que par l'écoute, le dialogue, le respect de la parole donnée, le débat au sein de cette assemblée avec tous les élus et en dehors avec les citoyens.*

**Déclaration de Monsieur GOUTY**

*Je ne reviens pas sur la purge d'austérité infligée aux communes et collectivités avec la baisse sans précédent des dotations d'Etat.*

*Il ne suffit pas de dire que c'est la « double peine » (Monsieur Amailland), ou que la baisse « est trop forte » (M Piveteau), ou qu'on se félicite de la répartition de la pénurie « entre commune riche et pauvre » (Madame Héridel), car la droite le PS, EELV - Modem sont d'accord sur le fond pour faire des économies en réduisant la dépense publique.*

*Pour ma part je suis pour la suppression de la double peine et non son aménagement et ce qu'il faut exiger c'est le rétablissement et la revalorisation des concours de l'Etat. Autrement, c'est le discours « de faire mieux avec moins » qui est d'une tromperie manifeste.*

*Nous avons beaucoup entendu de la part de la majorité municipale : « haut niveau de service public », « importance des investissements », « maximum d'économies » « pas de hausse de la fiscalité ».*

*Sur les investissements*

*Les Dépenses d'équipements en 2016, se situent pratiquement au niveau de 2012. A signaler que la hausse de 2016 fait suite à une baisse de 27% en 2015*

*Les Dépenses réelles d'investissement : en 2012 : 9 millions 838 000 €*

*En 2016 : 8 millions 346 000 €*

*Soit une baisse de 1 million 492 000 €*

*Soit moins 15%*

*Vous annoncez aussi que « de 2016 à 2018 : 14 millions, au niveau moyen des années précédentes » (4,7 millions par an).*

*Mais, une moyenne masque des différences d'une année sur l'autre, avec des baisses et des hausses ;*

*De 2012 à 2013 : -7%*

*2014 : même niveau qu'en 2013*

*2015 : -27%*

*2016 : +53%*

*Alors que la population augmente, et que ses besoins en équipements publics tous domaines sont nécessaires, les dépenses d'équipements devraient suivre une augmentation constante chaque année et non jouer au yo-yo, avec une anticipation et une progression dans des secteurs publics délaissés*

*Sur le haut niveau de service public!*

*-- quand le secteur culture représente 1% des équipements ?*

*Un pôle culturel avec réhabilitation de la bibliothèque de Beautour est indispensable*

*- quand le secteur « famille » représente 1% ?*

*depuis 6 ans, aucun équipement public pour la petite enfance : c'est le secteur privé qui prend la place.*

*-- quand « l'enseignement » représente 2% ?*

*manque d'ambition pour le PEDT (contenu des activités et taux d'encadrement, certes les effectifs sont revus à la baisse, mais trop lourds encore pour une éducation efficace)*

*Evidemment, je n'oublie pas mes critiques et désaccords sur le fond de cette réforme (désengagement de l'Etat, municipalisation de l'école, remise en cause de l'égalité républicaine)*

*-- quand le secteur privé est largement majoritaire pour l'entretien des espaces verts (80%) ?*

*- quand les services de nettoyage (école, Ecole de Musique et de Danse, Libre Cour, Centre Technique Municipal) sont livrés au privé?*

*- quand, dans le domaine de « la santé », le besoin de « maisons de santé pluridisciplinaires » fait défaut ?*

*La municipalité devrait les impulser en concertation avec les habitants, les professionnels de santé, pour faciliter l'installation des médecins avec un manque criant sur Beautour*

*- quand le service public du tourisme a été liquidé ?*

*Besoin de réhabiliter le camping municipal pour les touristes et non pour réserver cet espace à des logements précaires pour les migrants (comme le préconise la liste EELV-MODEM)*

*- quand fait défaut un équipement public pour la natation, après la fermeture de la piscine des Hauts-Thébaudières ?*

*Pour répondre aux besoins de Vertou et des communes avoisinantes, il y a urgence de construire une piscine intercommunale publique.*

*- quand l'offre de transports publics est insuffisante ?*

*Nécessité de prolonger la ligne 4 vers Vertou et de rouvrir et créer d'autres lignes de bus de proximité.*

*- quand une partie des vertaviens n'est pas traitée à égalité quant au raccordement à l'assainissement collectif ?*

*Vous me direz que ces deux derniers points sont de la compétence de Nantes Métropole. Mais, ils sont interdépendants et votre rôle, en tant que vice-président, est de défendre et vous battre au sein de Nantes Métropole pour répondre aux besoins des vertaviens.*

*- quand le service postal est différent d'un quartier à l'autre à Vertou. La fermeture du lundi toute la journée est inadmissible alors que la population est en forte augmentation dans le quartier près de la poste de Beautour.*

*- parce que je suis pour une égalité de traitement du service public, sur le territoire de notre commune, je vous demande d'intervenir auprès de la direction de la Poste pour qu'elle rétablisse au moins le lundi après-midi. C'est votre rôle. Vous l'avez d'ailleurs fait au moment de l'inauguration du quartier de la Fontenelle.*

*Sur le « pas de hausse de la fiscalité »*

*Je voudrais informer l'ensemble des élus qui n'ont pas connu cette période à Vertou. C'était en 2002, où les impôts locaux ont augmenté de 7,5%, après trois années de stagnation.*

*La raison invoquée, je cite : « évolution modeste des dotations d'Etat, et charges de personnel avec la mise en place des 35 heures ».*



*Cette formulation de « pas de hausse de fiscalité » cache une logique d'austérité, une tromperie et surtout participe de l'idéologie de la « diabolisation des impôts ».*

*On l'a vu en 2013 avec le « matraquage fiscal ».*

*La question n'est pas « aucune augmentation d'impôt » mais STOP à l'injustice fiscale où la TVA représente la plus forte ponction sur l'ensemble de la population (plus injuste pour les classes populaires)*

*Oui à la justice fiscale en augmentant le nombre de tranche sur l'Impôt sur le Revenu à 14, en augmentant l'ISF et l'impôt sur les sociétés, en taxant les revenus financiers des entreprises à 0,2% avec une péréquation pour l'ensemble des communes qui rapporterait 20 milliards. Et revoir le calcul des taxes d'habitation et foncières en fonction des revenus.*

*OUI, les impôts sont nécessaires pour participer au financement des services publics de qualité, des équipements collectifs, au bien commun.*

*Les impôts devraient servir à ces objectifs et non à financer les entreprises par de cadeaux fiscaux (40 milliards avec le CICE, sans contrepartie en terme d'emplois) ou à payer les interventions militaires en Afrique ou en Syrie (combien coûte les bombes arguées sur ces pays, avec les dégâts collatéraux), ou à financer l'école privée.*

*Autre argument qui est avancé : « on n'augmente pas les impôts parce que nous avons une gestion saine et responsable ».*

*Les communes qui sont amenées à augmenter les impôts ne sont pas plus malsaines dans leur gestion (de droite ou de gauche d'ailleurs), mais parce que le contexte d'austérité les contraint et qu'elles sont ambitieuses dans le niveau des investissements.*

*Si nous prenons l'exemple de Nantes-Métropole avec sa décision d'augmenter la taxe foncière de 5,75% et la taxe d'habitation de 1,5%.*

*Une augmentation forte de la Taxe foncière, qui était à un niveau bas ; mais cette augmentation aurait dû être lissée et anticipée.*

*Cette augmentation est à analyser à l'aune de la baisse drastique des dotations d'Etat et du niveau élevé des investissements programmés.*

*Monsieur le Maire, vous avez soutenu plusieurs projets métropolitains, en tant que vice-président.*

*Votre groupe Les Républicains a condamné cette décision d'augmentation des impôts.*

*Pouvez-vous me dire lesquels des projets d'investissement il faut supprimer ?*

*J'ajouterai, un dernier élément fondamental, mais qui a été totalement négligé par l'ensemble des élus de Nantes Métropole et que j'avais évoqué en novembre dernier pour Vertou.*

*C'est de solliciter la mobilisation populaire, pour demander à l'Etat de restituer les dotations qu'il doit à Nantes Métropole.*

*Des municipalités du Front de Gauche ont eu cette démarche en mobilisant leur population et recueillant des milliers de signatures.*

*Je me félicite, par contre, de la baisse de 3,2% de la taxe sur les ordures ménagères : mesure que j'avais préconisée en mobilisant la population dès 2013.*

*Les résultats financiers donnaient 84 millions de recettes en 2014 pour 67 millions de dépenses.*

*Madame Gressus (vice-présidente) de Nantes Métropole expliquait en septembre 2015 : «c'est le résultat d'une politique volontariste d'économie depuis des années : par exemple ; la réduction de la fréquence des collectes ».*

*Il est bien que la justice ait été rétablie, car les usagers s'impliquent dans le tri, voient leur facture s'alourdir chaque année et de l'autre côté le service rendu diminué.*

*La gratuité est une proposition forte du Front de Gauche que je préconise pour le prêt des livres, les entrées à la piscine pour les enfants jusqu'à 6 ans et les scolaires, pour les frais d'enlèvement des nids de frelons asiatiques, pour les baisses des tarifs pris en charge par la collectivité. C'est une démarche politique, à l'opposé de la vôtre, qui considère que le coût est intégré dans les impôts.*

*Les impôts, aussi, doivent servir cet objectif de gratuité afin de faciliter l'accès de tous aux services publics, au bien commun.*

*C'est la philosophie de l'humain d'abord.*

#### **Déclaration de Madame HERIDEL**

*Je n'avais pas envie aujourd'hui d'être désagréable, parce que ce n'est pas vraiment ma nature mais surtout parce que je crois que cela ne servirait ni la cause que je souhaite servir qui est celle de l'écologie, ni les habitants de Vertou.*

*Je ne redirai pas ce que j'ai déjà dit lors du débat d'orientation budgétaire mais je tiens à faire part de mon désaccord sur le budget présenté ici, que notre adjoint aux finances, avait qualifié de « beau » budget lors du débat d'orientations.*

*Vous continuez à gérer la ville comme un bourg rural, « en bon père de famille » sans enthousiasme et sans ambition.*

*C'est une vision que je qualifierai de Balzacienne de gestion communale : « pour un homme généreux, la dette c'est l'enfer » (La peau de Chagrin)...*

*Monsieur le maire, nous sommes au 21ème siècle, il serait bon d'avoir une autre vision des choses.*

*Vous savez ce que je pense d'une politique budgétaire qui consiste à surévaluer les recettes de fonctionnement pour dégager un autofinancement qui vient abonder un matelas financier qui servira peut-être à financer des projets en 2019, pour assurer votre réélection. Cette stratégie est connue, la ficelle est grosse, mais elle marche toujours !*

*Alors c'est vrai, nous avons peu de dettes mais les habitants sont loin d'avoir les services auxquels ils seraient en droit de prétendre dans une ville de 23000 habitants.*

*Comparons Vertou et les villes de la même strate :*

*En fonctionnement : Vertou dépense 864€/habitant quand les autres villes dépensent en moyenne 1240€/habitant. Cela se fait au détriment des habitants.*

*En investissement : le ratio relatif aux dépenses d'équipement brut au regard de la population est de 239 à Vertou quand il est de 334 en moyenne.*

*Le ratio relatif à l'encours de la dette au regard de la population : il est de 388 à Vertou quand les villes de la même strate ont un ratio de 1063 !*

*Le choix est fait par votre équipe de ne pas investir alors même que nous en avons les moyens.*

*Après Balzac, je vous citerai Helmut Schmidt homme politique allemand qui disait « les investissements d'aujourd'hui sont les profits de demain et les emplois d'après demain ».*

*Pourquoi ne pas mettre en place une politique de rattrapage sur les équipements : crèches, centre socio-culturel, lieux de vie et de rencontres, pour toute la population.*

*Quelle vision d'avenir vous nous proposez ?*

*Faire grossir un bas de laine !*

*Nous attendons toujours la construction du centre de loisirs !*

*L'essentiel de la vie vertavienne culturelle, sportive, sociale, environnementale, repose sur la vie associative, son investissement et sa bonne volonté.*

*La ville de Vertou devrait aussi être porteuse de projets !*

*Nous avons les moyens de mettre en œuvre une politique de services plus importante, nous avons les moyens de favoriser des politiques éducatives qui s'adressent à tous.*

*Il est déplorable que notre bel équipement culturel qui vient d'ailleurs de remporter un prix architectural soit fermé tout l'été et durant les vacances scolaires.*

*Ne pourrions-nous pas l'ouvrir aux populations en le faisant vivre par des expositions, des petits spectacles pour tous. Ce Perron sans vie avec son arbre squelettique est d'une grande tristesse !*

*La promotion du spectacle vivant pourrait passer par là.*

*Qu'attendez-vous Monsieur le maire pour proposer des activités gratuites, créatrices de lien, favorisant l'apprentissage et le mieux être ?*

*Travailler à l'insertion des populations, sans jugements ni exclusive, favoriser l'échange, la diversité, accueillir des populations en difficulté, tout particulièrement les réfugiés ; telle est la politique que devrait soutenir et proposer votre budget mais aujourd'hui dans vos propositions, en rien n'émergent ces préoccupations.*

*Je découvre le projet relatif à l'école des Pégères Régniers, alors que je suis membre de la commission travaux et de la commission famille scolarité !*

*Je m'interroge aussi sur le montant investi pour le terrain de pétanque des Pégères Régniers : 61 000 € pour rénover un terrain de pétanque. Le revêtement est-il en or massif ?*

*Certes ce sport est éminemment écologique et je n'ai rien contre mais je me demande là encore quelles sont vos priorités ? Par ailleurs je ne me souviens aucunement d'avoir entendu parler de ce projet en commission.*

*En matière de la préservation des milieux naturels et de la protection de l'environnement, vous auriez pu vous saisir de la loi de transition énergétique et de la cop 21 pour monter des projets que j'aurais soutenu avec bonheur, sur l'aide à l'isolation des logements et celle du patrimoine communal. Mesure qui aurait eu un intérêt évident pour favoriser l'emploi local. J'en reparlerai tout à l'heure dans ma question orale..*

*Vous auriez pu décider de soutenir certaines initiatives locales retenues par les ateliers citoyens lors de la concertation du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain : l'habitat collectif, le développement du maraîchage, la protection des terres agricoles, le développement des circulations douces et du transport collectif...Il n'en est rien. Pour toutes ces raisons je voterai contre votre budget.*

**Monsieur le Maire**

*Avant de laisser la parole à Jérôme GUIHO, je voudrais dire l'émotion ressentie car nous nous côtoyons depuis longtemps et des liens se sont tissés. Je me souviens que nous avons commencé ensemble Matthieu DUMAS et moi. Même si nous n'avons pas suivi les mêmes trajectoires, je sais son engagement sincère.*

*Monsieur GUIHO souligne l'engagement de Monsieur Dumas au sein de la commission Budget/Ressources Humaines dont il fait partie. Il lui souhaite bon vent pour la suite. Il revient sur les propos tenus en s'étonnant de ce que Monsieur Gouty soit favorable à une hausse d'impôt touchant directement les Vertaviens et s'enquérant de la position de Monsieur Piveteau sur le sujet.*

*Monsieur PIVETEAU indique qu'en effet, il aurait voté cette augmentation car il s'agit d'une mesure sociale. De plus c'est la 1<sup>ère</sup> depuis de nombreuses années et elle ne se reproduira pas d'ici la fin du mandat. La métropole ne s'était d'ailleurs pas engagée sur la stabilisation des taux.*

*Monsieur le Maire conclut ce débat budgétaire en notant ce rapport particulier à l'impôt et ce rapport particulier à l'institut des hauts Thébaudières et en soulignant que si l'intérêt porté est bien le même pour la municipalité, la volonté reste différente.*

*Monsieur le Maire remarque qu'un parallèle pourrait être fait entre l'implantation de la police municipale et celle de cour et jardin, qui laisse présager de nombreux prix à recevoir pour la ville.*

*Monsieur le Maire interroge également sur la question de l'absence de services structurants : lesquels ?*

*Il prend acte des désaccords et souligne que c'est toute la richesse de la vie démocratique. Il insiste également sur le fait que dans le contexte très tendu dans lequel les habitants évoluent, ils attendent autre chose que les traditionnelles postures politiciennes. Il précise que certaines collectivités investissent beaucoup mais elles ont fait le choix d'augmenter leurs impôts et d'autres de ne pas augmenter les impôts mais elles votent des budgets en baisse pour la première fois depuis des années. Vertou a choisi une voie différente, à*

*contre-courant de la plupart des collectivités, en poursuivant ses investissements, en maintenant un niveau de fonctionnement ambitieux en terme de qualité et quantité de service public, sans recours à l'impôt et en préservant sa santé financière et en choisissant de se tourner vers l'avenir.*

*Monsieur le Maire rappelle que c'est grâce à une bonne gestion depuis de très nombreuses années hérité que la ville peut rester ambitieuse avec, pour ce budget 2016, un niveau d'équipement à hauteur de 5,6 millions d'euros.*

*Il souligne aussi le lancement début 2016 des deux concertations autour de la jeunesse, avec Alice ESSEAU et sur le sujet de la Sèvre afin que les Vertaviennes et les Vertaviens se réapproprient ce joyau.*

*Cette ambition traduite par ce budget demande des efforts fournis et intenses de la part des services d'une part et Monsieur le maire voudrait à travers la Directrice Générale des Services les en remercier mais aussi grâce à Jérôme GUIHO adjoint délégué aux finances et à la prospective.*

*Il réaffirme le volontarisme de l'ensemble de la majorité municipale qui conduit cette politique.*

**Départ de M. GOUTY.**

Les conclusions du présent rapport, soumis aux voix sont **ADOPTÉES PAR 28 VOIX – 5 CONTRE.**

**DELIBERATION : 6**

**OBJET** : Budget Primitif 2016 – Exploitation de panneaux photovoltaïques et vente totale d'électricité

**RAPPORTEUR** : Jérôme GUIHO

**EXPOSE**

Les documents budgétaires ont été adressés à chaque conseiller municipal préalablement à la présente séance.

Le projet de budget 2016 a été présenté à la commission Budget et Ressources Humaines lors de sa séance du 8 décembre 2015.

Ce budget comprend uniquement une section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à la somme de 1 000 €.

Les dépenses attachées à la production et à la revente d'électricité, notamment l'accès au service, sont financées par la revente totale de la production électrique (1 000 €).

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

Le conseil municipal

Approuve le Budget Primitif 2016 de l'Exploitation de panneaux photovoltaïques et vente totale d'électricité.

Les conclusions du présent rapport, soumis aux voix, sont **ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ**.

**DELIBERATION** : 7

**OBJET** : Vote des taux des taxes locales 2016

**RAPPORTEUR** : Jérôme GUIHO

**EXPOSE**

Il appartient à l'assemblée délibérante de voter chaque année les taux des taxes locales, taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti.

Le budget primitif 2016 de la Commune fixe que le produit des contributions directes s'élève à la somme de 13 623 836 euros.

Dans le respect des engagements de la municipalité de ne pas augmenter la fiscalité sur trois années consécutives, il est proposé pour la seconde année de ne pas augmenter en 2016 les taux des taxes locales.

|                              | Taux 2015 | Taux 2016 |
|------------------------------|-----------|-----------|
| Taxe d'habitation            | 19,67%    | 19,67%    |
| Taxe sur le foncier bâti     | 21,34%    | 21,34%    |
| Taxe sur le foncier non bâti | 68,22%    | 68,22%    |

**APRES EN AVOIR DELIBERE ET**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Après analyse des budgets primitifs 2016,

Le conseil municipal

Décide de ne pas augmenter le taux des taxes locales, et de voter les taux suivants pour l'année 2016 :

Taxe d'Habitation 19,67%  
Taxe sur le Foncier bâti 21,34%  
Taxe sur le Foncier non bâti 68,22%

**Monsieur DUMAS indique que son groupe votera pour cette délibération étant à l'origine de cette proposition.**

Les conclusions du présent rapport, soumis aux voix, sont **ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ**.

**DELIBERATION** : 8

**OBJET** : Tarifs municipaux

**RAPPORTEUR** : Jérôme GUIHO

**EXPOSE**

Il est proposé au conseil municipal de revaloriser les tarifs communaux des services à la population suivants pour l'année 2016 :

- Droits de stationnement des taxis pour 2016
- Tarifs restauration
- Tarifs activités enfance jeunesse et périscolaire

**Droits de stationnement des taxis**

Depuis la mise en place en 2010 d'un règlement commun instituant une zone de prise en charge unique sur 13 communes de l'agglomération nantaise, les tarifs des droits de stationnement doivent être communs.

Après une première annulation par la justice de cette zone unique de prise en charge unique, un arrêté préfectoral du 29 septembre 2015 a créé un nouveau service commun de taxis.

Il est proposé pour plus de cohérence de maintenir le principe d'un tarif unique pour les autorisations de stationnement des taxis.

La révision annuelle du tarif des emplacements est établie en fonction de l'augmentation proposée par la ville de Nantes (soit + 3 %).

Il est proposé à l'Assemblée de fixer pour l'année 2016 à 41,70 € par trimestre le tarif des emplacements occupés par les taxis sur le domaine public (pour mémoire, le tarif 2015 était de 40,50 €)

**Tarifs de la restauration, du périscolaire et des activités enfance jeunesse**

La Ville de Vertou a adopté le 17 décembre 2009, une nouvelle grille tarifaire adaptée aux revenus et à la composition de la famille. Ainsi, les tarifs évoluent en fonction d'une échelle de quotients familiaux, décomposée ainsi qu'il suit :

| A     | B       | C       | D       | E       | F        | G         | H         |
|-------|---------|---------|---------|---------|----------|-----------|-----------|
| ≤ 349 | 350-449 | 450-524 | 525-599 | 600-699 | 700-1100 | 1101-1699 | 1700 et + |

*Pour mémoire, mode de calcul du Quotient Familial :*

$$QF = \frac{\text{revenus du foyer (*)}}{12} + \text{prestations familiales (**)}$$

*Nombre de parts (\*\*\*)*

(\*) **Revenus annuels** : ensemble des revenus avant abattements fiscaux de chacun des membres du foyer ainsi que les éventuelles indemnités journalières (accident du travail, maladie, maladie professionnelle, maternité/paternité...).

(\*\*) **Prestations familiales** : somme des prestations familiales versées mensuellement, à savoir : allocations familiales, allocations pour jeune enfant, Revenu Solidarité Active...

(\*\*\*) **Nombre de part** : (en fonction du nombre d'enfants à charge). Il s'agit de parts au sens de la Caisse d'Allocation Familiale.

Il est proposé à l'Assemblée d'adopter les tarifs 2016 de la restauration scolaire ainsi qu'il suit, correspondant à une évolution de 0,5% par rapport à 2015 :

**Restauration**

**a) Repas et panier repas «enfant»**

| QF            | ≤ 349     | 350-449   | 450-524   | 525-599   | 600-699   | 700-1100 | 1100-1699 | 1700 et + |
|---------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------|-----------|-----------|
| <b>Repas</b>  | 0,53<br>€ | 0,71<br>€ | 1,41<br>€ | 2,12<br>€ | 2,81<br>€ | 3,53 €   | 4,06 €    | 4,39 €    |
| <b>Panier</b> | 0,29<br>€ | 0,40<br>€ | 0,79<br>€ | 1,19<br>€ | 1,57<br>€ | 1,97 €   | 2,25 €    | 2,46 €    |

**b) Repas « enseignants »**

Prix du repas : 5,76 €

**c) Badge de pointage**

Tarif du remplacement, dès la première perte ou dégradation le rendant inutilisable : 4 €.

**d) Etui dégradé ou perdu**

Tarif du remplacement : 1 €

Recouvrement par facture correspondante transmise aux familles et aux enseignants.

**Activités enfance jeunesse et périscolaire**

**1) Tarifs « Centre de loisirs de la Presse au Vin et Centre de Loisirs maternel :**

**a) Tarifs à la journée**

| ≤ 349  | 350-449   | 450-524   | 525-599    | 600-699 | 700-1100   | 1101-1699 | 1700 et + | Hors Vertou |
|--------|-----------|-----------|------------|---------|------------|-----------|-----------|-------------|
| 2,52 € | 3,36<br>€ | 6,73<br>€ | 10,10<br>€ | 13,47 € | 16,82<br>€ | 19,35 €   | 21,02 €   | 33,65 €     |

**b) Tarifs à la demi-journée (le tarif à la demi-journée comprend le repas du midi)**



| ≤ 349  | 350-449 | 450-524 | 525-599 | 600-699 | 700-1100 | 1101-1699 | 1700 et + | Hors Vertou |
|--------|---------|---------|---------|---------|----------|-----------|-----------|-------------|
| 1,51 € | 2,02 €  | 4,05 €  | 6,05 €  | 8,06 €  | 10,10 €  | 11,61 €   | 12,60 €   | 20,18 €     |

**2) Tarifs péricentre (tarif à la demi-heure)**

| ≤ 349  | 350-449 | 450-524 | 525-599 | 600-699 | 700-1100 | 1101-1699 | 1700 et + | Hors Vertou |
|--------|---------|---------|---------|---------|----------|-----------|-----------|-------------|
| 0,23 € | 0,31 €  | 0,62 €  | 0,92 €  | 1,25 €  | 1,55 €   | 1,79 €    | 1,95 €    | 3,09 €      |

Les modalités de vente sont les suivantes : la Ville transmet une facture à l'utilisateur sur la base de la formule retenue, soit à la journée, soit à la demi-journée pour les centres de loisirs, et sur la base du temps réalisé pour le péricentre.

**3) Tarifs «Espace Jeunes»**

a) Carte annuelle d'adhésion = 11, 05 €

b) Tarif unitaire des activités payantes

| ≤ 349  | 350-449 | 450-524 | 525-599 | 600-699 | 700-1100 | 1101-1699 | 1700 et + | Hors Vertou |
|--------|---------|---------|---------|---------|----------|-----------|-----------|-------------|
| 0,44 € | 0,58 €  | 1,16 €  | 1,75 €  | 2,30 €  | 2,88 €   | 3,33 €    | 3,63 €    | 5,75 €      |

**Détail des activités payantes de l'Espace Jeunes :**

| Nature des activités                        | Nombre d'Unités/Activité |
|---|--------------------------|
| ½ journée ou soirée thématique              | 1 U/A                    |
| ½ journée avec prestation extérieure        | 3 U/A                    |
| Journée avec prestation extérieure et repas | 6 U/A                    |
| Activité exceptionnelle (1 journée)         | 12 U/A                   |
| Mini-camp (1 jour et 1 nuit)                | 8 U/A                    |

Les modalités de vente sont les suivantes : la Ville transmet une facture à l'utilisateur sur la base des activités réalisées à l'Espace Jeunes.

**4) Tarifs «Périscolaire» du matin :**

| QF       | ≤ 349  | 350-449 | 450-524 | 525-599 | 600-699 | 700-1100 | 1101-1699 | 1700 et + |
|----------|--------|---------|---------|---------|---------|----------|-----------|-----------|
| Tarif ¼h | 0,11 € | 0,14 €  | 0,31 €  | 0,46 €  | 0,62 €  | 0,77 €   | 0,89 €    | 0,96 €    |

**5) Tarifs «Périscolaire» du soir :**

**a) de 17h00 à 17h30**

| QF       | ≤ 349  | 350-449 | 450-524 | 525-599 | 600-699 | 700-1100 | 1101-1699 | 1700 et + |
|----------|--------|---------|---------|---------|---------|----------|-----------|-----------|
| Tarif ¼h | 0,02 € | 0,03 €  | 0,06 €  | 0,09 €  | 0,12 €  | 0,15 €   | 0,18 €    | 0,19 €    |

**b) de 17h30 à 18h00**

| QF       | ≤ 349  | 350-449 | 450-524 | 525-599 | 600-699 | 700-1100 | 1101-1699 | 1700 et + |
|----------|--------|---------|---------|---------|---------|----------|-----------|-----------|
| Tarif ¼h | 0,06 € | 0,07 €  | 0,16 €  | 0,23 €  | 0,31 €  | 0,38 €   | 0,44 €    | 0,48 €    |

**c) de 18h00 à 18h30**

| QF       | ≤ 349  | 350-449 | 450-524 | 525-599 | 600-699 | 700-1100 | 1101-1699 | 1700 et + |
|----------|--------|---------|---------|---------|---------|----------|-----------|-----------|
| Tarif ¼h | 0,11 € | 0,14 €  | 0,31 €  | 0,46 €  | 0,62 €  | 0,77 €   | 0,89 €    | 0,96 €    |

Les modalités de vente sont les suivantes : la Ville transmet une facture à l'utilisateur sur la base des ¼ heures réalisés en périscolaire.

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

Le conseil municipal

- Adopte les tarifs communaux pour l'année 2016 tels que définis dans l'exposé ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

**Déclaration de Madame HERIDEL**

*Des emplacements sont réservés pour les taxis mais on ne les voit jamais. Est-ce parce que c'est trop cher ou parce qu'il n'y a pas de client. D'autre part, je voterai contre cette délibération car les tranches de la restauration et du périscolaire devaient être révisées et nous en sommes toujours au même point.*

#### **Déclaration de Madame PEIGNON**

*Monsieur le maire, nous allons nous abstenir pour cette délibération comme d'habitude. A quelques mots près, voici la même explication que tous les ans:*

*« Nous vous demandons la mise en place du taux d'effort pour éviter les effets de seuils pour les familles ».*

*Vous nous répondez depuis plusieurs années maintenant, qu'une « grande réflexion » avec l'installation d'une commission va avoir lieu, mais nous ne voyons toujours rien venir, aucune date ne nous est donnée.*

*Monsieur GUIHO indique qu'il est envisageable d'étudier cette question en ayant toutefois quelques principes présents à l'esprit et notamment que la mise en place du taux d'effort ne devra pas avoir d'effet sur le montant des recettes.*

*Monsieur le Maire précise que le dossier sur le taux d'effort sera ouvert au cours de ce mandat.*

*Monsieur DUMAS rappelle qu'il souhaite aussi que soit ouverte une réflexion sur les tarifs des aides de vie scolaire.*

Les conclusions du présent rapport, soumis aux voix, sont **ADOPTÉES PAR 28 VOIX – 4 ABSTENTIONS – 1 CONTRE.**

**DELIBERATION : 9**

**OBJET :** Subventions de fonctionnement versées en 2016

**RAPPORTEUR :** Jérôme GUIHO

**EXPOSE**

Après consultation des différentes commissions concernées, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions de fonctionnement qui figurent dans le tableau ci-annexé, pour un montant global de 404 318 euros dont 182 318 euros versés à des associations et 222 000 euros au CCAS.

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

Le conseil municipal

Approuve l'attribution des subventions de fonctionnement dont la liste figure en annexe pour un montant global de 404 318 euros.

Dit que cette dépense est inscrite au chapitre 65 – Autres charges de gestion courante et articles 6574 : subventions de fonctionnement versées aux associations et autres personnes de droit privé et 657362 : subvention de fonctionnement au CCAS.

### **Déclaration de Madame PEIGNON**

*Nous voterons cette délibération mais j'aimerais attirer votre attention sur les montants accordés aux associations à caractère social. En commission famille, solidarités et proximité, j'ai demandé des explications sur les différences assez sensibles entre plusieurs associations qui ont le même objet. Il m'a été répondu qu'il s'agit de forfaits établis depuis des années. Nous vous demandons de bien vouloir revoir ces montants forfaitaires avec plus de cohérence.*

*Je profite également de cette prise de parole pour vous annoncer ma démission du conseil municipal.*

*Dès le début de ce mandat, j'avais annoncé que je ne le ferai pas en totalité ; en septembre j'ai informé mon groupe de ma décision de le quitter et convenu d'un départ après le conseil de décembre 2015.*

*Je laisse donc ma place après près de 6 ans de mandat pour des raisons personnelles et aussi parce que d'autres personnes doivent pouvoir profiter de cette expérience.*

*Je ne vais pas reprendre tout ce que Matthieu a dit il y a quelques minutes, mais sachez que je pourrais reprendre pratiquement tous les points émis pour moi également, notamment sur les promesses faites et non tenues (révision des tarifs municipaux par exemple). Ces 6 années passées ont été riches et je n'en garderai que les meilleurs souvenirs. Je remercie tous les membres de ce conseil ainsi que l'ensemble du personnel communal.*

Les conclusions du présent rapport soumis aux voix, sont **ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ**.

*Monsieur le Maire remercie Madame Peignon pour son engagement au sein de la collectivité et rappelle l'exigence d'un courrier pour officialiser cette démission*

**DELIBERATION** : 10

**RAPPORTEUR** : Jérôme GUIHO

**OBJET** : Programme 2016 d'acquisition de biens meubles

### **EXPOSE**

La circulaire n°INTB0200059C du 26 février 2002 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local définit la liste des biens meubles imputés en section d'investissement.

Pour les biens meubles inférieurs à 500 euros TTC et ne figurant pas dans l'annexe 1 de ladite circulaire, une délibération cadre annuelle de l'assemblée délibérante fixe la liste des dépenses

à imputer en investissement.

Pour l'année 2016, le Conseil est ainsi invité à approuver la liste des biens meubles inférieurs à 500 euros à imputer en section d'investissement qui ne figurent pas en annexe 1 de la circulaire visée.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE ET

Vu la circulaire n°INTB0200059C du 26 février 2002 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local,

Le conseil municipal

Autorise l'imputation en section d'investissement des biens meubles suivants inférieurs à 500 euros TTC.

- Jeux éducatifs des multi-accueils

Les conclusions du présent rapport, soumis aux voix, sont **ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ**.

**DELIBERATION** : 11

**OBJET** : Validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP)

**RAPPORTEUR** : Benoît LOIRET

#### EXPOSE

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, modifiée par la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.

Vu l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (E.R.P.), des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.

Vu le décret n°2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'Ad'AP pour la mise en accessibilité des E.R.P et Installations Ouvertes au Public (I.O.P).

Vu l'arrêté du 27 avril 2015 relatif aux conditions d'octroi d'une ou deux périodes supplémentaires et à la demande de prorogation des délais de dépôt et d'exécution pour les Ad'AP.

Vu la Décision du préfet du 26 octobre 2015 entérinant la prorogation du délai de dépôt de l'ADAP pour la Ville de Vertou de 3 mois.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP) soient accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le type de handicap, avant le 1er janvier 2015.

A cette date, au niveau national, la majorité des propriétaires et exploitants n'a pu respecter cette échéance et le gouvernement a souhaité accorder un délai supplémentaire de mise en accessibilité en contrepartie d'un engagement formalisé dans le cadre d'un Agenda d'Accessibilité Programmée, également nommé Ad'AP, constituant un calendrier budgétaire des travaux de mise en accessibilité restants.

Prenant en compte ces évolutions réglementaires, la Ville de Vertou s'engage, dans l'Agenda d'Accessibilité programmée, suivant la pièce jointe en annexe, à réaliser les travaux de mises aux normes pour son patrimoine restant à mettre en accessibilité. Suivant le délai autorisé, l'Ad'AP sera déposé en Préfecture avant le 26 janvier 2016.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE ET

Vu les avis favorables de la Commission de Travaux, Aménagement et Cadre de Vie qui s'est réunie le 4 décembre 2015 et de la commission accessibilité du 9 décembre 2015,

Le conseil municipal

autorise le Maire ou son représentant à approuver l'engagement de la Ville de Vertou détaillé dans l'Agenda d'Accessibilité Programmé qui sera transmis en Préfecture pour le 26 janvier 2016.

#### **Déclaration de Monsieur PIVETEAU**

*Le 8 Octobre dernier, nous avons voté la prorogation du délai de dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmé et je cite la délibération « pour permettre d'élaborer cet Ad'ap de manière fine en fonction des débats budgétaires... » Aujourd'hui, que constate-t-on ?*

*La finesse est telle que pour 2016 seulement 4000 et quelques euros sont prévus et ce pour le bar du marché et le local du cyclo-club. J'ai l'impression que l'on se moque de nous et encore plus des personnes en situation de handicap. Est-ce cela que vous considérez comme « parler vrai et agir vite » ? Vertou n'avait-elle pas la possibilité de faire mieux et plus vite ? Souvent de report en report, des choses disparaissent. Et là, je reprendrai une citation de Pablo Picasso « la rue du “plus tard” conduit souvent à la place du “jamais” ».*

*Nous ne sommes pas d'accord avec votre agenda et ces incohérences, telles une rénovation de l'école des Reigniers en 2016 et des travaux de mise en conformité pour l'accessibilité prévus après 2019. Un bâtiment rénové doit être mis aux normes lors de sa rénovation. Nous voterons donc contre, estimant que les priorités pouvaient être autrement définies.*

*Monsieur le Maire prend acte du désaccord de Monsieur Piveteau sur cet agenda.*

Les conclusions du présent rapport, soumis aux voix, sont **ADOPTÉES PAR 28 VOIX – 4 CONTRE – 1 ABSTENTION.**

**DELIBERATION** : 12

**OBJET** : Programme de l'Habitat – Modification et prorogation pour la période 2014-2018  
Avis de la commune de Vertou

**RAPPORTEUR** : Alexandra de LESQUEN

## EXPOSE

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Nantes Métropole pour la période 2010–2016 a été approuvé en Conseil Communautaire du 10 décembre 2010 et est venu renforcer la politique de l'habitat menée par la communauté urbaine depuis 2004, année d'adoption du premier PLH (2004-2009).

S'inscrivant dans une vision globale de l'avenir métropolitain à l'horizon 2030, le PLH est porteur d'une ambition démographique renouvelée. Des objectifs de construction neuve élevés et territorialisés ont été fixés afin de porter cette ambition, ainsi qu'une volonté de diversifier l'offre de logements dans une logique de développement cohérent, durable et solidaire de la métropole.

Conformément aux dispositions prévues dans le cadre la loi de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion (MLLE - Art. L302-3 et L. 302-9 du CCH), une évaluation à mi-parcours du PLH 2010-2016 de Nantes Métropole a été engagée. Les évolutions réglementaires intervenues depuis l'approbation du PLH (loi Duflot du 18 janvier 2013 modifiant l'article 55 de la loi SRU en particulier) conduisent la Métropole à proposer une modification du Programme Local de l'Habitat (art. L.302-2 et L.302-4 du CCH).

Le conseil métropolitain du 10 octobre 2014 a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Métropolitain, sur la base d'objectifs et d'orientations stratégiques communs et dans un calendrier conjoint à l'élaboration du Prochain Programme Local de l'Habitat et du prochain Plan de Déplacement Urbain. Aussi, le Programme Local de l'Habitat venant à terme au 31 décembre 2016, la modification doit être combinée avec une prorogation du PLH de deux ans, comme le prévoit l'article L.302-4-2 du CCH et ce sous réserve de l'accord de M. le Préfet jusqu'à l'adoption du Prochain Programme Local de l'Habitat.

Le projet de modification du PLH doit être soumis pour avis au vote du conseil municipal.

## LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'EVALUTATION A MI-PARCOURS DU PLH

L'évaluation à mi-parcours du PLH 2010-2016 de Nantes Métropole a été engagée en 2013, en même temps que l'évaluation des politiques urbaines de Nantes Métropole. Cette évaluation avait pour objectif d'analyser les évolutions territoriales et réglementaires intervenues depuis 3 ans et d'identifier les actions à modifier ou intégrer pour les 3 prochaines années.

- **Un contexte réglementaire et des dispositifs nationaux en matière d'habitat renouvelés impactant le Programme Local de l'Habitat**

La loi du 18 janvier 2013 (dite « loi Duflot ») relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production du logement social est venue porter les objectifs en logements sociaux de 20 à 25%, avec une obligation de rattrapage pour 2025.

Plus récemment, la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014« vise à réguler les dysfonctionnements du marché, à protéger les propriétaires et

les locataires, et à permettre l'accroissement de l'offre de logements dans des conditions respectueuses des équilibres des territoires ». Elle renforce le rôle des EPCI dotés d'un PLH en matière de politique de peuplement et prévoit notamment le renforcement des missions de la Conférence Intercommunale du Logement et l'élaboration d'un **Plan Partenarial de Gestion de la Demande Locative Sociale et d'Information du Demandeur**.

- **Un contexte socio-démographique et des dynamiques des marchés locaux de l'habitat actualisés**

La population de Nantes Métropole s'élève à 602.923 habitants en 2012 (RGP Insee) et enregistre une progression de 0,8% par an, entre 2007 et 2012.

La métropole connaît depuis 2010, un rythme soutenu de construction neuve (6600 logements par an entre 2010 et 2014 contre 4 400 entre 2003 et 2009). Ainsi, si on prend en compte les fortes livraisons de logements depuis 2010, on peut estimer que la population de Nantes Métropole se situerait début 2014 aux environs de 610 000 habitants (+0,6% depuis 2013). Cette estimation placerait la croissance démographique de Nantes Métropole entre le scénario central et le scénario haut.

**Les défis que se sont fixés Nantes Métropole et ses communes membres restent néanmoins d'actualité**, en particulier celui d'accompagner le dynamisme du territoire mais surtout celui de permettre des parcours résidentiels pour tous les habitants, dans un contexte de crise économique. On assiste en effet à une précarisation d'une partie de la population : 60 % des demandeurs de logements sociaux ont des ressources inférieures à 60 % des plafonds HLM (niveau du logement locatif très social – PLAI), et donc difficultés à accéder au logement privé dans la métropole.

### **UNE VOLONTÉ POLITIQUE RÉAFFIRMÉE**

Proposer un logement en réponse aux besoins et selon les ressources de chacun, et permettre des parcours résidentiels dans l'ensemble du territoire métropolitain constitue une priorité pour la Métropole. Quels que soient leur revenus, chaque citoyen de l'agglomération doit pouvoir accéder à un logement répondant à son attente et à ses besoins.

- **Une nécessaire actualisation des besoins en logements neufs pour intégrer les évolutions intervenues dans le territoire depuis l'adoption du PLH**

Pour intégrer les évolutions intervenues dans le territoire depuis l'adoption du PLH, une actualisation des besoins en logements neufs à hauteur de 5500 à 6000 logements/an est nécessaire en réponse :

- aux besoins de la population déjà présente dans le territoire et aux évolutions sociétales : vieillissement de la population, décohabitation des jeunes, familles monoparentales ou recomposées, etc., il est en effet nécessaire de continuer à produire des logements.

- aux besoins en logements en réponse à la croissance démographique : permettre l'accueil de + 100 000 habitants d'ici 20 ans (+ 75 000 à 2030) dont 87 % sont issus du solde naturel.

La production de logements constitue également un enjeu économique majeur pour les entreprises du BTP, les PME/PMI artisanales locales (environ 1,5 emploi pour un logement construit).



Le PLH fixait pour la période 2010-2016 des objectifs de construction de 4500 à 5000 logements par an. Ces objectifs ont été dépassés : la construction moyenne 2010-2013 a été de 6600 logements par an, avec des pics très forts en début de période. L'augmentation des objectifs à hauteur de 5500 à 6000 logements neufs par an est à la fois mesuré et équilibré.

Au sein de la production de logements, la place du logement social doit être renforcée. En effet, malgré les efforts de production réalisés par l'ensemble des communes de la métropole, la demande de logements sociaux continue d'augmenter : 27685 ménages sont inscrits sur le fichier commun de la demande au 01/01/2015. En réponse à ces besoins, les objectifs en matière de logements sociaux sont réévalués à hauteur de 1800 à 2000 logements sociaux par an soit 33 % de la production neuve annuelle. Ce niveau de production est atteint depuis 2012. La production de logements abordables, en accession comme en locatif (PLS), constitue un autre pilier de la politique métropolitaine permettant de couvrir une gamme plus large de parcours résidentiels dans la métropole en s'adressant aux ménages aux revenus intermédiaires qui peinent à accéder au marché privé. Les objectifs quantitatifs du PLH sont ainsi confirmés à hauteur de 1300 logements abordables par an : 500 en locatif (Prêt Locatif Social) et 800 en accession soit 22 % de la production neuve annuelle. L'habitat participatif y concourt également.

- **De nouvelles dispositions en matière de logement social nécessitant une actualisation des objectifs de logements sociaux.**

Le renforcement de la production de logement sociaux à hauteur de 2000 logements sociaux permet de répondre aux nouvelles dispositions en matière de logement sociaux issus de la loi du 18 janvier 2013 (dite « loi Duflot ») relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production du logement social. Le seuil minimal passe à 25% avec une date-butoir en 2025.

Au 01/01/2014, il manquait 11681 logements sociaux dans notre territoire pour atteindre 25 % du parc de résidences principales. Avec une production de 2000 logements sociaux chaque année, la métropole peut atteindre 25 % en 2025. Néanmoins, à l'échelle communale, compte tenu du taux de logements sociaux de chaque commune, le volume de logements sociaux peut couvrir jusqu'à 100 % de leur capacité de production. Au-delà du nombre de logements qui serait à construire se pose la question de la capacité réelle à les construire. Certains territoires subissent en effet de nombreuses contraintes qui empêchent ou limitent la construction : zones humides, le PEB, etc.

Toutes les communes de la métropole se sont engagées dans le PLH à réduire leur déficit en logement sociaux et ont fait des efforts réels dans la période précédente, en témoigne le bilan triennal de rattrapage SRU 2011-2013 lors duquel toutes les communes en situation de rattrapage ont rempli leurs objectifs.

Il s'agit de maintenir cette dynamique de production de logements sociaux dans tout le territoire tout en assurant une production en cohérence avec les besoins et la capacité à faire des territoires. C'est pourquoi la métropole souhaite mobiliser une possibilité réglementaire offerte aux EPCI dotés d'un PLH : la mutualisation. Il s'agit de répartir le nombre de logements à rattraper à l'échelle intercommunale dans une recherche de solidarité intercommunale et d'équilibre des territoires. La mutualisation peut donc être proposée aux communes qui n'ont pas la capacité suffisante à produire des logements sociaux et ce sous deux conditions : la condition de reporter les logements non réalisés sur d'autres communes

(concrètement, les villes qui dépassent l'objectif SRU, Nantes et Saint-Herblain) et la condition de maintenir un engagement fort et concret des communes à construire plus que dans la période antérieure : cet effort de production est fixé à 35 % de logements sociaux dans la production globale.

- **Une actualisation des fiches communales PLH des 24 communes de la métropole**

Une actualisation des fiches communales du PLH a été rendue nécessaire pour les rendre conformes aux objectifs de la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative au renforcement des obligations de production de logement social mais également pour intégrer l'actualisation des besoins en logements neufs dans la métropole.

Dans ce cadre, une actualisation des objectifs de production de logements neufs ainsi que la liste des opérations permettant d'alimenter ces objectifs ont été ajustés dans le cadre de réunions de travail entre Nantes Métropole et la commune de Vertou.

La commune confirme son plein accord pour contribuer à l'effort global de production de logements et répondre ainsi aux enjeux d'attractivité du territoire métropolitain en retenant un objectif de 220 logements par an pour la période 2014-2018.

S'agissant du logement social, la ville de Vertou est également favorable à la mutualisation au niveau métropolitain des objectifs de production, qui illustre le principe de solidarité intercommunale, et, dans ce cadre, s'engage à produire 35% de logements sociaux au sein de sa production neuve soit 77 logements par an.

La fiche communale mise à jour constitue l'annexe n°1 à la présente délibération.

### **DES ACTIONS À MODIFIER OU INTÉGRER POUR LES 3 PROCHAINES ANNÉES DANS LE PLH**

L'évaluation a permis d'**identifier les actions à modifier ou intégrer pour la période 2014-2018** dans le programme :

- **L'actualisation des besoins en logements neufs pour intégrer les évolutions intervenues dans le territoire depuis l'adoption du PLH** : passage à 5500 à 6000 logements neufs par an dont 1800 à 2000 logements sociaux et 1300 logements abordables
- **La politique de peuplement métropolitaine** a été renforcée : élargissement des missions de la Conférence Intercommunale du Logement, élaboration d'un Plan Partenarial de Gestion de la Demande Locative Sociale et d'Information du Demandeur et projet de Maison de l'Habitant.
- **La mise à jour de certaines fiches actions** : la réponse aux besoins spécifiques en logements (actualisation des besoins en logements des jeunes et des personnes âgées), intégration des projets ou actions nouvelles dans les quartiers prioritaires ou en direction du parc privé existant.

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

Le conseil municipal

1 – Émet un avis favorable au projet de modification et de prorogation du Programme Local de l'Habitat pour la période 2014-2018;

2- Approuve la fiche communale actualisée de Vertou, déclinaison du programme d'actions territorialisé du PLH modifié.

3- S'engage à mobiliser aux côtés de Nantes Métropole et des acteurs ou partenaires de l'habitat, au regard des compétences qui sont propres à la commune, les moyens d'action nécessaires à la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat modifié-prorogé. La commune souligne la nécessité que ces développements soient accompagnés de manière volontariste par la Métropole sur tous les champs d'action publique en découlant : transports, aménagements de l'espace public notamment.

4- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **Déclaration de Monsieur PIVETEAU**

*Cette délibération est tout-à-fait positive. 35% de logements sociaux par an en contrepartie d'une mutualisation métropolitaine, nous sommes d'accord.*

*Mais pas sur les chiffres de la fiche. Une lecture rapide est d'ailleurs très trompeuse. 1100 logements sur 5 ans – 220 logements par an – 35% en logements sociaux soit 77 logements.*

*Mais vous annoncez une production de 1375 logements sur 5 ans soit 275 logements par an et un nombre de logements sociaux de 73 par an soit 26,5% et non les 35% demandés. C'est-à-dire qu'il faudrait 96 logements sociaux. Il manque donc 100 logements sur 5 ans pour respecter les 35%.*

*Nous nous abstiendrons si les chiffres de cette fiche ne sont pas corrigés car ils ne correspondent pas à l'engagement qui est noté dessus.*

#### **Déclaration de Madame HERIDEL**

*Je suis favorable au logement social mais aussi à la mixité sociale. Or, sur la fiche qui nous est soumise sur les opérations, il y a des endroits où visiblement il n'y a pas de logements sociaux tels qu'à l'Herbray ou aux Reigniers. Par contre dans le secteur de la gare, il y en a beaucoup. Il y a peut être nécessité de mixer un peu les populations.*

*Madame de Lesquen précise que la question du transport doit être au cœur de la réflexion sur l'aménagement du territoire et de la mixité des logements. Elle indique également que la fiche retenue par la Ville a été validée par Nantes Métropole et que l'ensemble des opérations qui y figurent sont celles qui sont en cours.*

*Monsieur le Maire rappelle que la fiche est réactualisable à tout moment et que ce sont les objectifs qui sont importants. La ville porte, avec la métropole, un projet collectif et des exigences fortes autour du logement. 13 500 habitants nouveaux sont accueillis tous les ans en Loire-Atlantique dont plus de la moitié arrive en métropole. C'est un véritable défi que de répondre à cet afflux de population. 6 000 logements annuels dont 2 000 sociaux sont visés. Vertou y prend largement sa part. Pascal PRAS, Vice-Président en charge du logement vante le volontarisme de Vertou. De même qu'avant lui, Gilles RETIERE,*

*Président de Nantes Métropole saluait la qualité du logement social à Vertou. Monsieur le Maire s'étonne de ce que cette évidence ne soit pas partagée par tous les groupes de l'assemblée communale. Le volontarisme à Vertou de faire du logement social qualitatif est indissociable de la volonté de respecter les spécificités de la commune dans le cadre d'un aménagement maîtrisé et imaginé avec l'ensemble des habitants pour faciliter leur arrivée sur Vertou. C'est cela l'ambition de la métropole et c'est la raison pour laquelle Monsieur le Maire insiste pour que cette délibération soit votée à l'unanimité.*

*Monsieur PIVETEAU rappelle que le contenu de la fiche et la politique défendue ne sont pas contestés. Il s'interroge sur le fait que les chiffres portés dans la fiche ne correspondent pas à ce qui est annoncé et que rien ne précise qu'il s'agisse d'une fiche provisoire.*

*Monsieur le Maire affirme que les objectifs seront tenus et que sur cette question des objectifs, la ville est en accord avec le vice-président de la métropole en charge du logement et la présidente de la métropole. Ce vote engage la responsabilité des élus et la majorité municipale a fait son choix, en conscience.*

Les conclusions du présent rapport, soumis aux voix, sont **ADOPTÉES PAR 28 VOIX – 5 ABSTENTIONS.**

**DELIBERATION** : 13

**OBJET** : Accès d'enfants handicapés fréquentant les centres de loisirs municipaux : convention 2016 avec l'association «HANDISUP»

**RAPPORTEUR** : Alice ESSEAU

**EXPOSE**

Depuis 2008, les accueils de loisirs municipaux reçoivent régulièrement des enfants en situation de handicap durant les vacances scolaires et les mercredis. Cet accueil répond à l'engagement politique de la Ville en matière d'intégration des personnes handicapées formalisée par une charte de déontologie pour l'accueil des jeunes handicapés dans les structures de loisirs, signée en 2006 avec le Comité «Jeunesse au Plein Air».

L'accueil de ces enfants différents nécessite de renforcer l'encadrement de l'équipe d'animation concernée, de sorte que celui-ci se déroule dans les meilleures conditions pour le groupe et pour l'enfant.

Dans ce contexte, un accompagnement à la gestion des actes courants (déplacement, repas, temps de repos, actions éducatives...) s'avère parfois nécessaire lorsque l'enfant souffre d'un handicap particulièrement sévère. Cet accompagnement nécessite une compétence technique qui n'entre pas dans le champ de l'animation.

Il est proposé, par conséquent, de faire appel aux services de l'association HANDISUP pour l'année 2016, laquelle dispose des ressources éducatives adaptées pour assurer cette prestation

**APRES EN AVOIR DELIBERE ET**

Considérant la nécessité de disposer des moyens et ressources nécessaires afin de garantir la mise en œuvre des objectifs municipaux en matière de handicap

Vu l'avis de la Commission Famille Solidarités Proximité

Le conseil municipal

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-après annexée

Dit que les crédits correspondant seront inscrits au chapitre 011 Charges à caractère général, article 6228 Divers.

Les conclusions du présent rapport soumis aux voix, sont **ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ**.

**DELIBERATION** : 14

**OBJET** : Convention d'objectifs et de financement entre la Ville et la CAFLA pour les accueils de loisirs sans hébergement et l'aide spécifique aux rythmes scolaires

**RAPPORTEUR** : Alice ESSEAU

**EXPOSE**

La Ville de Vertou a mis en place depuis plusieurs années une politique éducative volontariste centrée sur le bien-être et l'épanouissement des enfants et des jeunes avec pour ambition de permettre à chacun de trouver son identité, de comprendre son environnement et d'accéder à l'autonomie et à la responsabilité dans ses pratiques sociales.

Elle entend poursuivre, dans ces prochains mois, ses réflexions et son action autour des projets d'éducation et d'animation avec l'ensemble des acteurs et partenaires éducatifs locaux, sur tous les temps de vie des enfants et des jeunes.

De son côté, la Caisse d'Allocations Familiale de Loire-Atlantique contribue au développement et au fonctionnement d'équipements et de services qui facilitent la vie des familles et de leurs enfants.

Le soutien financier et technique apporté dans ce contexte nécessite la formalisation des engagements par l'élaboration d'une convention d'objectifs et de financement qui couvre les prestations de services concernées.

En l'état, la présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service pour la gestion des activités extrascolaires organisées par la Ville (Accueil de Loisirs Sans Hébergement 3-12 ans et Accueil de Loisirs adolescents) ainsi que l'aide spécifique aux rythmes éducatifs suite à la mise en place du Projet Educatif de Territoire Vertavien validé par l'Etat.

**APRES EN AVOIR DELIBERE ET**

Considérant l'intérêt pour la population vertavienne de poursuivre l'actuelle politique éducative et d'animation au profit des familles vertaviennes,

Vu l'avis de la Commission Famille-Solidarités,

Le conseil municipal

Autorise Monsieur le Maire et son représentant à signer les actes correspondant à la mise en œuvre de la décision.

Les conclusions du présent rapport, soumis aux voix, sont **ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ**.

**DELIBERATION** : 15

**OBJET** : Adhésion à l'association La Semaine du Son

**RAPPORTEUR** : Marie SLIWINSKI

**EXPOSE**

L'association La Semaine du Son, reconnue par l'Etat comme étant d'intérêt général ayant un caractère social, a pour but de développer les connaissances sur notre environnement sonore par une approche transversale du son - médicale, culturelle, industrielle, pédagogique, environnementale, sociologique, économique....

A cette fin, elle organise notamment un évènement annuel intitulé La Semaine du Son, durant lequel elle met en œuvre ou promeut des manifestations de formes diverses (conférences, expositions, stages...).

Dans le cadre de Cour & Jardin, la Ville développe des actions volontaristes en faveur des musiciens, des élèves en enseignement artistique et du grand public visant à prévenir des risques auditifs liés à l'exposition au son, promouvoir les techniques d'enregistrement et de diffusion sonore, favoriser l'épanouissement individuel par l'expression musicale et sonore et d'intégrer dans les pratiques culturelles les personnes en situation de handicap.

L'adhésion à l'association La Semaine du son permettra à la Ville de bénéficier du rayonnement de cet évènement annuel, de bénéficier d'espaces d'échanges entre professionnels et d'outils de communication à dimension nationale, tel que le site internet. Le montant de cette adhésion est de 220 euros.

**APRES EN AVOIR DELIBERE ET**

Vu les statuts de l'association La Semaine du Son et les ressources qu'elle tient à la disposition de ses membres ;

Considérant les enjeux de santé publique et de qualité de pratique culturelle liés à notre environnement sonore et la volonté municipale de s'inscrire dans des actions en cohérence avec ces enjeux

Le conseil municipal

- Décide d'adhérer à l'association La Semaine du Son
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents découlant de cette adhésion
- Dit que les crédits correspondant au montant de la cotisation annuelle, soit 220 euros sont inscrits au budget 2016, chapitre 011 – Charges à caractère général, article 6281 - Concours divers (cotisations...).

Les conclusions du présent rapport, soumis aux voix, sont **ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ**.

**DELIBERATION** : 16

**OBJET** : Convention de partenariat 2015-2016 entre la Commune de Vertou et l'Association Union Sportive de la Sainte Anne

**RAPPORTEUR** : François LE MABEC

**EXPOSE**

L'association Union Sportive de la Sainte Anne (USSA) est affiliée à la Fédération Française de Football et agit de manière très importante sur le territoire vertavien auprès des jeunes notamment dans une dimension éducative et de loisirs.

Elle bénéficie à ce titre des modes de subvention de fonctionnement prévus pour l'ensemble du secteur associatif sportif vertavien, soit :

- une subvention de fonctionnement, dont les critères sont arrêtés par l'Office Municipal des Sports en accord avec la ville ;
- une subvention au titre des charges de fonctionnement des associations propriétaires d'équipements sportifs.

Par ailleurs, cette année pour la 8<sup>ème</sup> saison sportive consécutive, l'USSA a engagé son équipe principale en Championnat de France Amateur 2. Cet engagement est essentiel à la dynamique associative car il permet à l'association de valoriser l'investissement de ses joueurs et de ses formateurs. Il a également une vocation pédagogique et éducative importantes en permettant à de nombreux jeunes de participer aux fonctions d'encadrement au sein même du club.

Cet engagement impose des obligations particulières qui nécessitent une mise en adéquation des moyens existants. Les dirigeants du club se sont investis dans une démarche d'accroissement et de diversification des recettes qui se révèle insuffisante, confirmée par l'analyse des comptes de l'association dans le cadre des bilans annuels et prévisionnels.

Il est donc proposé de compléter le dispositif existant par un apport complémentaire et spécifique de 52 469 € qui tient compte de l'évolution de l'équipe première en Championnat de France Amateur 2, ce qui porte le montant cumulé des subventions municipales à 79 000 € au titre de l'année sportive 2015-2016.

Conformément à la loi 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et le décret 2001-495 du 6 juin 2001, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, et s'agissant d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000 euros, il convient de conclure une convention entre la ville et l'USSA qui fixe les modalités de partenariat entre la Commune et l'USSA.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET

Considérant le projet porté par l'USSA pour évoluer en Championnat de France Amateur 2 et son budget prévisionnel de fonctionnement ;

Considérant l'intérêt que présente la pratique du haut niveau sportif pour le dynamisme et l'attractivité de la Commune et son incidence positive sur la qualité d'encadrement de la jeunesse ;

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et le décret 2001-495 du 6 juin 2001, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques

Le conseil municipal

- Accorde une subvention exceptionnelle de 52 469 € visant à soutenir l'évolution de l'Union Sportive de la Sainte Anne au sein du Championnat de France Amateur 2 de la Fédération Française de Football ;
- Dit que cette dépense est inscrite au chapitre 67 Charges exceptionnelles, article 6745 - Subventions de fonctionnement exceptionnelles aux personnes de droit privé ;
- Approuve la convention de partenariat présentée en annexe de la présente délibération ;
- Autorise le Maire ou son représentant à signer cette convention, ainsi que tous les avenants nécessaires à sa mise en œuvre durant sa période d'exécution.

*Madame HERIDEL indique qu'elle s'abstiendra sur cette subvention regrettant le nombre de subventions exceptionnelles allouées à l'USSA.*

*Selon Monsieur Le Mabec, le montant alloué reste très modique par rapport au budget de l'association. Monsieur le Maire rajoute que la Sainte Anne de Vertou participe activement au rayonnement de Vertou*

Les conclusions du présent rapport, soumis aux voix, sont **ADOPTÉES PAR 32 VOIX – 1 ABSTENTION.**

**DELIBERATION** : 17

**OBJET** : Subvention «enseignement artistique de la musique et de la danse » 2015-2016 à l'association Ecole de Musique et de Danse de Vertou

**RAPPORTEUR** : Marie SLIWINSKI



## EXPOSE

Le partenariat entre l'association Ecole de Musique et de Danse de Vertou (EMD) et la Commune fait l'objet d'une convention, approuvée lors de la séance du Conseil municipal du 13 novembre 2014, qui précise l'ensemble des obligations faites aux deux parties pour la période de septembre 2014 à août 2016.

A ce titre, la Commune apporte son soutien à trois axes du projet d'établissement de l'EMD :

- L'enseignement artistique de la musique et de la danse ;
- L'intervention en écoles primaires ;
- La diffusion de spectacles.

Le montant et les modalités de versement de la subvention « Enseignement artistique de la musique et de la danse » sont fixés chaque année par délibération du Conseil municipal.

Ainsi, l'examen des bilans d'activité et financiers 2014-2015 de l'EMD, ainsi que son budget prévisionnel et son projet pédagogique pour l'année 2015-2016 permettent d'établir une proposition de subvention de fonctionnement pour l'année scolaire 2015-2016 à 428 585 €, sans évolution par rapport à l'année 2014-2015.

Conformément à la délibération n°12 du Conseil municipal du 13 novembre 2014, un premier versement de 100 143 €, sous forme de provision au titre du premier trimestre de l'actuelle année scolaire, a été effectué en septembre 2015.

Un avenant, présenté en annexe de la présente délibération, fixe les modalités de versement de la subvention restant à verser.

## APRES EN AVOIR DELIBERE ET

Vu la délibération n°12 du Conseil municipal du 13 novembre 2014 approuvant la convention-cadre 2014-2016 entre l'association Ecole de Musique et de Danse de Vertou et la Commune ;

Considérant les bilans d'activité et financiers 2014-2015 de l'association Ecole de Musique et de Danse de Vertou, ainsi que son budget prévisionnel et son projet pédagogique pour l'année 2015-2016 ;

Le conseil municipal

- accorde une subvention de fonctionnement de 428 585 € au titre de l'enseignement artistique de la musique et de la danse pour l'année scolaire 2015-2016 ;
- Dit que cette dépense est inscrite au chapitre 65 Autres charges de gestion courante, article 6574 - subventions de fonctionnement versées aux associations et autres personnes de droit privé ;
- Approuve l'avenant à la convention-cadre présenté en annexe de la présente délibération ;

- Autorise le Maire ou son représentant à signer cet avenant, ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre durant toute sa période d'exécution.

*Madame HERIDEL s'inquiète de la manière dont l'intervention dans les écoles est formalisée.*

*Madame SLIWINSKI apporte les précisions : deux professeurs interviennent dans les écoles de façon régulière et une partie de cette subvention sert à payer ces interventions en milieu scolaire.*

*Monsieur DUMAS interroge quant aux horaires de ces dumistes et des conséquences éventuelles sur la chorale.*

*Monsieur le Maire demande que cette question soit abordée en commission.*

Les conclusions du présent rapport, soumis aux voix, sont **ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ**.

**DELIBERATION** : 18

**OBJET** : Projet de solidarité internationale au MALI entre la ville de Vertou et la ville de Morges.

**RAPPORTEUR** : François LE MABEC

EXPOSE

Dans le cadre du jumelage Vertou-Morges (Suisse), les deux villes ont souhaité s'associer pour soutenir ensemble un projet de solidarité internationale.

La ville de VERTOU manifeste depuis longtemps son attachement aux questions de solidarité internationale initiées par des associations locales à destination des pays en développement ou des zones géographiques en proie à des catastrophes naturelles. Depuis 2004, la Ville de Vertou a soutenu successivement plusieurs projets de solidarité internationale, en Inde, au Mali, Haïti, au Burkina Faso déjà en coopération avec Morges.

Le choix s'est porté sur un projet au Mali proposé par l'association Les Amoureux du Désert dont le siège social est à Vertou et qui est soutenu par les autorités maliennes et villageoises.

**La finalité du projet est la construction de 9 salles de classe en dur et latrines à Badinko au Mali pour la scolarisation des enfants de 7 à 15 ans.**

Afin de garantir la bonne exécution des travaux mais aussi de contrôler le bon usage des fonds publics, la ville de Vertou a donc missionné l'Association **Les Amoureux du Désert** qui a déjà mené à terme un certain nombre de projets en collaboration avec la Commune.

**Le projet global proposé s'élève à 102 000 €**, les communes de Vertou et de Morges y contribuant respectivement à hauteur de 12 000 € sur la période 2015-2017, soit 4000€ par an pour chacune des deux villes. Les versements de la ville de Morges seront effectués tous les ans directement à la **Ville de Vertou** par le biais d'un titre de recette.

Le versement annuel à l'association les Amoureux du Désert sera effectué par la ville de Vertou à hauteur de 8000 € sur l'exercice 2015, 8000 € sur l'exercice 2016 et 8000 € sur l'exercice 2017.

Conformément aux dispositions, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour approuver le projet de convention entre la ville de Vertou et la ville de Morges, fixant les conditions particulières du partenariat engagé au titre de la solidarité internationale.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE ET

Vu l'article L 1115-1 du Code général des collectivités territoriales

Considérant l'intérêt pour la ville de soutenir des actions en matière de solidarité internationales qui favorise la scolarisation des enfants dans les pays en développement

Vu l'avis de la commission sport culture et animation

Vu le projet de convention entre la commune de Vertou et la ville de Morges concernant l'exercice d'une action commune en matière d'aide au développement, ci-annexé ;

Le conseil municipal

Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention entre la ville de Vertou et la ville de Morges ainsi que les avenants nécessaires à sa bonne exécution

Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget et précisera que cette subvention est imputée au budget principal de la Commune au chapitre 13 Subventions d'investissement reçues, article 1318 Autres subventions d'équipement transférables.

#### **Déclaration de Monsieur PIVETEAU**

*Mon intervention portera sur les deux délibérations de solidarité internationale qui sont très importantes.*

*La première car elle se fait dans le cadre du jumelage montrant ainsi les évolutions possibles des rapports entre deux villes jumelles et des actions conjointes qu'elles peuvent mener, ce qui avait déjà été fait avec le Burkina Faso.*

*La seconde car dans l'époque troublée que nous vivons après les attentats que ce soit en France ou au Mali, tout ce qui favorise l'éducation dans les pays en développement est une forte avancée dans la lutte qui nous oppose à la barbarie. Aider un tel projet est un devoir, pas pour se donner bonne conscience, mais parce que l'éducation est un droit pour tous. Elle est une arme contre les inégalités, contre les obscurantismes.*

**Monsieur le Maire**

*Nous finirons ce conseil par une pensée commune sur ce droit à l'éducation qui permettra, je l'espère, de résoudre un certain nombre de problématique.*

Les conclusions du présent rapport, soumis aux voix, sont **ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ**.

**DELIBERATION** : 19

**OBJET** : Projet de solidarité internationale au MALI entre la ville de Vertou et l'Association « Les Amoureux du Désert ».

**RAPPORTEUR** : François LE MABEC

**EXPOSE**

Dans le cadre du jumelage Vertou-Morges (Suisse), les deux villes ont souhaité s'associer pour soutenir ensemble un projet de solidarité internationale.

La ville de VERTOU manifeste depuis longtemps son attachement aux questions de solidarité internationale initiées par des associations locales à destination des pays en développement ou des zones géographiques en proie à des catastrophes naturelles. Depuis 2004, la Ville de Vertou a soutenu successivement plusieurs projets de solidarité internationale, en Inde, au Mali, Haïti, au Burkina Faso déjà en coopération avec Morges.

Le choix s'est porté sur un projet au Mali proposé par l'association Les Amoureux du Désert dont le siège social est à Vertou et qui est soutenu par les autorités maliennes et villageoises.

**La finalité du projet est la construction de 9 salles de classe en dur et latrines à Badinko au Mali pour la scolarisation des enfants de 7 à 15 ans.**

Afin de garantir la bonne exécution des travaux mais aussi de contrôler le bon usage des fonds publics, la ville de Vertou a donc missionné l'Association « **Les Amoureux du Désert** » qui a déjà mené à terme un certain nombre de projets en collaboration avec la Commune.

**Le projet global proposé s'élève à 102 000 €**, les communes de Vertou et de Morges y contribuant respectivement à hauteur de 12 000 € sur la période 2015-2017, soit 4000 € par an pour chacune des deux villes.

Le versement annuel à l'association « Les Amoureux du Désert » sera effectué par la ville de Vertou à hauteur de 8000 € sur l'exercice 2015, 8000 € sur l'exercice 2016 et 8000 € sur l'exercice 2017.

Conformément aux dispositions, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour approuver le projet de convention entre la Ville de Vertou et l'association « Les Amoureux du Désert », fixant les conditions particulières du partenariat engagé au titre de la solidarité internationale.

**APRES EN AVOIR DELIBERE ET**

Vu l'article L 1115-1 du Code général des collectivités territoriales

Considérant l'intérêt pour la ville de soutenir des actions en matière de solidarité internationales qui favorise la scolarisation des enfants dans les pays en développement

Vu l'avis de la commission sport culture et animation

Vu le projet de convention entre la commune de Vertou et l'association « les Amoureux du Désert » concernant l'exercice d'une action commune en matière d'aide au développement, ci-annexé ;

## Le conseil municipal

Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Ville de Vertou et l'association « Les Amoureux du Désert » ainsi que les avenants nécessaires à sa bonne exécution

Dit que les crédits correspondants seront inscrit au budget et précisera que cette subvention est imputée au budget principal de la Commune au chapitre 204 Subventions d'équipement versées, article 20422 – Bâtiments et installations.

Les conclusions du présent rapport, soumis aux voix, sont **ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ**.

### Question orale

**Madame HERIDEL**

A l'issue de la COP 21 il est bon de se poser des questions sur la mise en place de la transition énergétique dans nos communes car si rien ne se fait localement il est fort probable que les bonnes intentions de l'accord signé internationalement resteront lettre morte.

La loi de transition énergétique prévoit que les particuliers qui réalisent des travaux d'économies d'énergie dans leur logement peuvent demander l'exonération temporaire de la taxe foncière.

Les exonérations concernent les logements achevés avant le 1er janvier 1989 ayant fait l'objet de travaux en faveur des économies d'énergie et du développement durable. La durée de l'exonération est de 5 ans à partir de l'année suivant celle du paiement du montant des dépenses d'équipement.

Le taux d'exonération peut se situer entre 50 et 100 %

Les travaux peuvent concerner :

- l'acquisition de matériaux d'isolation thermique ou d'appareils de régulation de chauffage ;
- le coût d'équipements sources d'énergies renouvelables ou des pompes à chaleur ;
- le coût d'équipements de récupération et de traitement des eaux pluviales ;
- les appareils de régulation de chauffage ou fournissant de l'eau chaude sanitaire
- les installations permettant de récupérer les eaux de pluie nécessaires aux besoins de l'habitation.

Pour pouvoir bénéficier de cette exonération il faut que les collectivités locales, département ou commune aient voté cette exonération de la taxe foncière.

Monsieur le Maire, pouvez vous me dire si une telle mesure a été prise à Vertou et si non dans quels délais vous comptez la faire approuver en conseil municipal ? Elle toucherait en effet des populations en difficulté vivant dans des habitations anciennes et énergivores car souvent mal isolées. Elle pourrait en outre susciter des opérations de réhabilitations favorables à l'artisanat local et donc à l'emploi.

### Réponse

**Monsieur GUIHO**

*Vous avez raison Madame HERIDEL, les questions environnementales sont importantes et je crois que nous en avons tous conscience ici.*

*Les enjeux de la COP21 sont des enjeux globaux, qui engagent surtout les Etats, mais notre responsabilité est évidemment collective et chacun à son niveau doit s'impliquer en faveur du développement durable, les particuliers comme les collectivités .... encore faut-il avoir les moyens de le faire. C'est tout le sens de ma réponse.*

*Le Gouvernement a effectivement promulgué une loi sur la transition énergétique l'été dernier, afin de fixer les nouveaux objectifs « Climat » de la France...tout cela dans le cadre de la préparation de la cop21.*

*Le texte reprend un certain nombre de mesures issues des Grenelles 1 et 2 :*

- *Dont les aides accordées par l'Etat aux particuliers pour répondre aux objectifs d'économie d'énergie*
- *On y retrouve notamment*
  - *Le crédit d'impôt*
  - *Le prêt à taux zéro*
  - *Le programme « Habitez-mieux » piloté par l'ANAH pour soutenir les projets des foyers modestes et précaires*
  - *Un taux de TVA réduit pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique*

*Et cette loi sur la transition énergétique donne aussi – c'est vrai - la possibilité aux collectivités d'ajouter à toutes ces mesures, des exonérations de 50 à 100% de la taxe foncière.*

*A l'évidence, l'impact d'une telle mesure serait significatif pour le budget des collectivités locales :*

- *Cela signifierait une recette en moins que nous ne pouvons-nous permettre compte tenu du contexte financier que nous traversons.*

*Les délais étant trop courts entre le dépôt de votre question en début de semaine et la séance de ce soir, je vous propose néanmoins de faire réaliser prochainement une simulation précise qui tiendra compte du nombre de logements achevés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1989 présents sur notre commune, que l'on peut estimer à plus de 6000, de manière à évaluer l'impact de cette loi sur les recettes fiscales de la commune.*

*Plus globalement, inciter les collectivités à agir pour l'environnement et le climat c'est bien – leur donner les moyens d'agir et de mettre en oeuvre des actions concrètes c'est beaucoup mieux.*

*Vous savez que l'Etat diminue de manière drastique ses dotations, vous avez pu vérifier les efforts que nous entreprenons à Vertou pour stabiliser notre situation financière.*

*A ce stade, ce n'est pas à nous – élus municipaux – qu'il faut demander des efforts supplémentaires. Je crois que nous avons fait beaucoup au cours de ces derniers mois pour contenir les dépenses et limiter l'impact des baisses de recettes.*

*Aujourd'hui – et croyez bien que je suis désolé de vous le dire - nous ne pouvons pas dépenser ce que nous n'avons pas.*

*Et je pense – très franchement – que pour aider les propriétaires à faire des travaux, le bon sens aurait été que vos amis de Nantes Métropole n'augmentent pas - comme ils l'ont fait cette semaine - la part communautaire sur le foncier bâti et la taxe d'habitation de manière exponentielle.*

*Au passage, la ville de Vertou s'y est opposée avec d'autres communes, considérant que c'était un très mauvais signal pour nos populations dans le contexte de crise que nous connaissons.*

*Je crois qu'à un moment il faut faire preuve de cohérence. On ne peut pas d'un côté demander des exonérations fiscales et de l'autre augmenter sans cesse les impôts !*

#### **Déclaration de Monsieur PIVETEAU**

*Merci Monsieur le Maire de me permettre de prendre la parole.*

*Marie-Hélène et Matthieu, je tiens sincèrement à vous remercier ainsi que de la part de Delphine qui est retenue ce soir par ses nouvelles fonctions de conseillère régionale.*

*Merci pour le travail que vous avez réalisé durant vos mandats respectifs, pour votre action au service de notre commune depuis de nombreuses années, pour le chemin que nous avons effectué ensemble, pour ce que j'ai pu apprendre à vos côtés en particulier avec toi Matthieu notre spécialiste des chiffres, des budgets. On pouvait compter sur vous.*

*Acteurs impliqués dans la vie associative locale, je sais que vous serez encore là pour œuvrer pour les vertaviens, et présents à nos côtés pour nous faire profiter de vos expertises respectives.*

*C'est une page qui se tourne, c'est la vie normale d'un groupe d'opposition municipale.*

*Ce sont des changements que nous avons préparés. Le formalisme sera respecté.*

*2016 sera pour Vertou Votre avenir avance un nouveau départ.*

*Nous serons toujours une minorité constructive animée du même souhait d'œuvrer pour le bien général.*

*Merci Marie-Hélène et Matthieu et bienvenue à Jessy et Gildas.*

#### **Monsieur le Maire**

*J'attends pour une question de formalisme les démissions effectives et écrites puisque l'on ne choisit pas les remplaçants, ils viennent dans l'ordre de la liste.*

*Je voudrais saluer les anciens élus qui nous font l'amitié d'être présents ce soir – Jean CAROTI et Claude PAJOT.*

*Je voudrais également sincèrement vous remercier quel que soit votre appartenance politique et quelles que soient nos sensibilités. Je crois en effet que nous partageons tous cet amour pour Vertou avec des ambitions forcément différentes. Je vous souhaite de*

*joyeuses fêtes de fin d'année. Profitez bien de ces moments apaisés en famille, entre amis, avec vos proches et revenez en forme car l'année 2016 sera une année de grand travail.*

*Joyeuses fêtes de fin d'année à tous.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.



## RAPPEL DES DELIBERATIONS

### **Ressources humaines** RAPPORTEUR : Gisèle COYAC

- 1 Mise à jour du tableau des effectifs
- 2 Personnel municipal – Avenant à la convention de participation au risque prévoyance : évolution des conditions applicables

### **Finances** - RAPPORTEUR : Jérôme GUIHO

- 3 Budget Principal de la Commune – Exercice 2015- Décision modificative n°3
- 4 Clôture du budget annexe de la foire intercantonale
- 5 Budget Principal de la Commune - Budget Primitif 2016
- 6 Budget Primitif 2016 – Exploitation de panneaux photovoltaïques et vente totale d'électricité
- 7 Vote des taux des taxes locales 2016
- 8 Tarifs municipaux
- 9 Subventions de fonctionnement versées en 2016
- 10 Programme 2016 d'acquisition de biens meubles

### **Equipement - Environnement**

#### **Travaux - Aménagement**

- 11 Validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP)  
RAPPORTEUR : Benoît LOIRET
- 12 Programme de l'Habitat – Modification et prorogation pour la période 2014-2018 – Avis de la commune de Vertou  
RAPPORTEUR : Alexandra de LESQUEN

### **Famille et solidarité** RAPPORTEUR : Alice ESSEAU

- 13 Accès d'enfants handicapés fréquentant les centres de loisirs municipaux : convention 2016 avec l'association «HANDISUP»
- 14 Convention d'objectifs et de financement entre la Ville et la CAFLA pour les accueils de loisirs sans hébergement et l'aide spécifique aux rythmes éducatifs

### **Sports, culture, animations**

- 15 Adhésion à l'association la semaine du son  
RAPPORTEUR : Marie SLIWINSKI
- 16 Convention de partenariat 2015-2016 entre la commune de Vertou et l'Association Union Sportive de la Sainte Anne  
RAPPORTEUR : François LE MABEC
- 17 Subvention « enseignement artistique de la musique et de la danse » 2015-2016 à l'association Ecole de Musique et de Danse de Vertou  
RAPPORTEUR : Marie SLIWINSKI
- 18 Projet de solidarité internationale au MALI entre la ville de Vertou et la ville de Morges  
RAPPORTEUR : François LE MABEC
- 19 Projet de solidarité internationale au MALI entre la ville de Vertou et l'Association « Les Amoureux du Désert »  
RAPPORTEUR : François LE MABEC

. *Questions Orales*

. *Informations diverses*